

Juin 2017

Evaluation relative à l'axe 1 du Programme de coopération territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020

Rapport final



**Evaluation relative à l'axe 1 du Programme de coopération
territoriale européenne Interreg V France-Suisse 2014-2020
Rapport final**

Table des matières

Introduction	8
1 Recherche et innovation dans l'espace et le Programme de coopération Interreg France Suisse 2014-2020	10
1.1 Le programme Interreg V France-Suisse en quelques mots	10
1.1.1 Espace de coopération	10
1.1.2 Axes de coopération	10
1.2 La recherche et l'innovation dans le Programme de coopération Interreg France Suisse	11
1.2.1 La forte vitalité de l'espace de coopération en matière de recherche et d'innovation	11
1.2.2 Le périmètre de la recherche et de l'innovation pour le Programme Interreg France Suisse 2014-2020	12
1.2.3 Messages clés issus des entretiens avec les interlocuteurs sur le contexte de la recherche et de l'innovation	14
2 Dynamique de programmation de l'axe 1	16
2.1 Programmation d'ensemble du Programme (situation au 1 ^{er} janvier 2017)	16
2.1.1 Un rythme de programmation croissant	16
2.1.2 Une programmation dynamique de l'axe 1	16
2.2 Programmation de l'axe 1 (situation au 1 ^{er} janvier 2017)	19
2.2.1 Une inégale répartition entre les 2 objectifs spécifiques	19
2.2.2 Des projets de l'axe 1 généralement plus petits que la moyenne du programme	21
2.3 Propositions d'explications sur le taux de programmation de l'axe 1	22
2.4 Comparaison du rythme de programmation	24
2.4.1 Comparaison avec le rythme de programmation de 2007-2013	24
2.4.2 Comparaison avec le rythme de programmation d'autres PO 2014-2020	25
3 Les projets de l'axe 1	27
3.1 Une inégale participation des territoires dans le programme	27
3.1.1 Répartition des chefs de file et partenaires des projets de l'axe 1 sur les territoires	27
3.1.2 Répartition des financements des projets de l'axe 1 sur les territoires	29
3.1.3 Territoire éligible et territoire hors zone éligible	30
3.2 Une programmation portée par les grandes universités et écoles du territoire, actives souvent dans plusieurs projets	31
3.2.1 Répartition par type de porteur de projet	31
3.2.2 Récurrence des participations dans les projets	32
3.2.3 Récurrence des participations entre le Programme 2007-2013 et le Programme 2014-2020	33
3.3 Une programmation concentrée sur quelques domaines d'innovation	34
3.4 Messages clés issus des entretiens sur les projets de l'axe 1	34
4 Les perspectives de programmation	36
4.1 Projection arithmétique de la programmation	36
4.2 Une estimation du vivier des porteurs de projets	37

4.2.1	Recensement par le Secrétariat Conjoint	37
4.2.2	Identification par les acteurs de la recherche et l'innovation du territoire.....	38
5	Procédures d'instruction des projets de l'axe 1.....	39
5.1	Prise en compte des recommandations de l'étude de capitalisation du Programme Interreg 2007-2013 39	
5.2	Prise en compte spécifique des projets de l'axe 1 dans le processus d'instruction : identification des leviers d'actions et des points de blocage persistants dans la prise en compte spécifique des projets de l'axe 1 dans l'instruction	40
5.3	Messages clés issus des entretiens avec les partenaires du Programme sur le processus d'instruction et la prise en compte spécifique des projets de l'axe 1	43
6	Conclusions.....	45
7	Pistes d'action pour la suite de la programmation	46
Annexe A	Liste des interlocuteurs de la mission.....	56
Annexe B	Analyse de la jurisprudence de 2016 : des actions déjà mises en place par le Programme pour pallier à la rapidité de la programmation	58
Annexe C	Processus d'instruction du Programme Interreg 2014-2020.....	61
Annexe D	Programmation du PO Interreg France Suisse 2014-2020 au 31 décembre 2016 (FEDER) 63	
Annexe E	Liste des projets de l'axe 1 soutenus au 25/10/2016.....	64
Annexe F	Observations formulées par les partenaires sur le rapport	67

Tableaux

Tableau 1 : Classement RIS des régions du programme Interreg France Suisse.....	11
Tableau 2 : Participations et coordinations multiples au Programme Interreg France Suisse 2014-2020	32
Tableau 3 : Vivier de projets recensés par le SC.....	37
Tableau 4 : Suivi des recommandations de l'étude de capitalisation du Programme 2007-2013	39

Cartes

Carte 1 : Carte du territoire de coopération	10
Carte 2 : Regional Innovation scoreboard 2014.....	14

Encadrés

Encadré 1 : Domaines d'excellence de la recherche et de l'innovation sur le territoire de coopération	13
Encadré 2 : Capitalisation du Programme Interreg 2007-2013	23
Encadré 3 : Bilan de l'axe recherche et innovation du Programme Interreg 2007-2013	23
Encadré 4 : Le Comité de programmation du Programme.....	62

Figures

Figure 1 : Architecture du Programme	11
Figure 2 : Evolution du nombre de projets de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par axe.....	16
Figure 3 : Nombre de projets validés par le Comité de programmation d'Interreg France Suisse, par axe (hors assistance technique).....	17
Figure 4 : Montants totaux FEDER programmés, par axe	17
Figure 5 : Montants totaux fonds fédéraux et cantonaux programmés, par axe	18
Figure 6 : Montants FEDER cumulés programmés (en M€), par axe	18
Figure 7 : Montants des fonds fédéraux et cantonaux cumulés programmés (en MCHF), par axe.....	19
Figure 8 : Nombre de projets validés pour l'axe 1 par le Comité de programmation d'Interreg France Suisse et montants FEDER et fonds fédéraux et cantonaux associés, par OS	20
Figure 9 : Evolution de la programmation de l'axe 1 du programme, par OS.....	20
Figure 10 : Montant FEDER moyen programmé par projet, par OS de l'axe 1.....	20
Figure 11 : Fonds fédéraux et cantonaux moyen programmés par projet, par OS de l'axe 1.....	21
Figure 12 : Montant FEDER et coût total éligible moyen par projet, par axe	21
Figure 13 : Fonds fédéraux et cantonaux moyens par projet, par axe.....	22
Figure 14 : Evolution du taux de programmation de l'axe 1 du Programme 2007-2013 (FEDER)	24

Figure 15 : Evolution du taux de programmation de l'axe 1 du Programme 2007-2013 (partie suisse)	25
Figure 16 : Répartition des participations aux projets de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par département ou canton	28
Figure 17 : Répartition des chefs de file de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par département ou canton.....	29
Figure 18 : Répartition des montants FEDER programmés, par territoire (en M€).....	29
Figure 19 : Répartition des participants français aux projets de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par type de territoire	30
Figure 20 : Répartition des financements FEDER accordés, par type de territoire (en M€)	30
Figure 21 : Répartition des participations, par type de participants	32
Figure 22 : Ventilation des projets par domaine d'innovation (doubles comptes).....	34
Figure 23 : Nombre de projets programmables et FEDER restant, à partir du rythme de programmation actuel ..	37
Figure 24 : Nombre de projets programmables et montants suisses restant, à partir du rythme de programmation actuel	37
Figure 25 : Processus d'instruction des projets.....	40
Figure 26 : Pistes d'action pour la suite de la programmation	47
Figure 27 : Processus d'instruction des projets.....	61

Introduction

Le présent document est le rapport final de la mission d'évaluation de l'axe 1 dédié à la recherche et à l'innovation dans le Programme Interreg France Suisse 2014-2020.

Cette mission a pour objectifs de :

- Réaliser l'évaluation de l'axe 1 :
 - Dresser l'état de la programmation du PO et de l'axe 1 ;
 - Réaliser un portrait des porteurs de projets de l'axe 1 ;
 - Présenter la caractérisation des projets de recherche et innovation ;
 - Analyser les procédures d'instruction du programme, notamment sur l'axe 1 et sur les points suivants : présentation des attentes aux porteurs de projets, processus d'instruction, intégration des services métiers, expertise et valeur ajoutée de cette expertise ;
- Envisager quelle peut être la programmation à venir sur l'axe 1 en réalisant une projection financière et évaluant le recensement (indirect) des porteurs de projets ;
- Accompagner le Programme pour programmer au mieux l'axe 1 :
 - Proposer des outils opérationnels d'aide à l'instruction des projets de l'axe 1

Le cahier des charges de la mission rappelle cet élément de contexte : « *le périmètre de la mission est celui de l'axe 1 du programme dont le taux de programmation de l'axe 1 est, fin 2016, à 47 % contre une moyenne de la maquette du programme de 28%. Depuis le comité de suivi de juin 2016, des mesures de régulation ont été prises afin d'assurer une consommation des fonds durant la durée du programme tout en respectant au mieux la maquette financière initiale telle que définie dans le cadre du diagnostic et de la stratégie. En ce sens, une jurisprudence a été adoptée par le comité de suivi du programme en juin 2016 afin de limiter les dépenses hors zone et de s'assurer de la pérennité des projets : a) Projet hors zone de coopération (tout ou partie) (...) et b) Pérennité des projets (...)* »

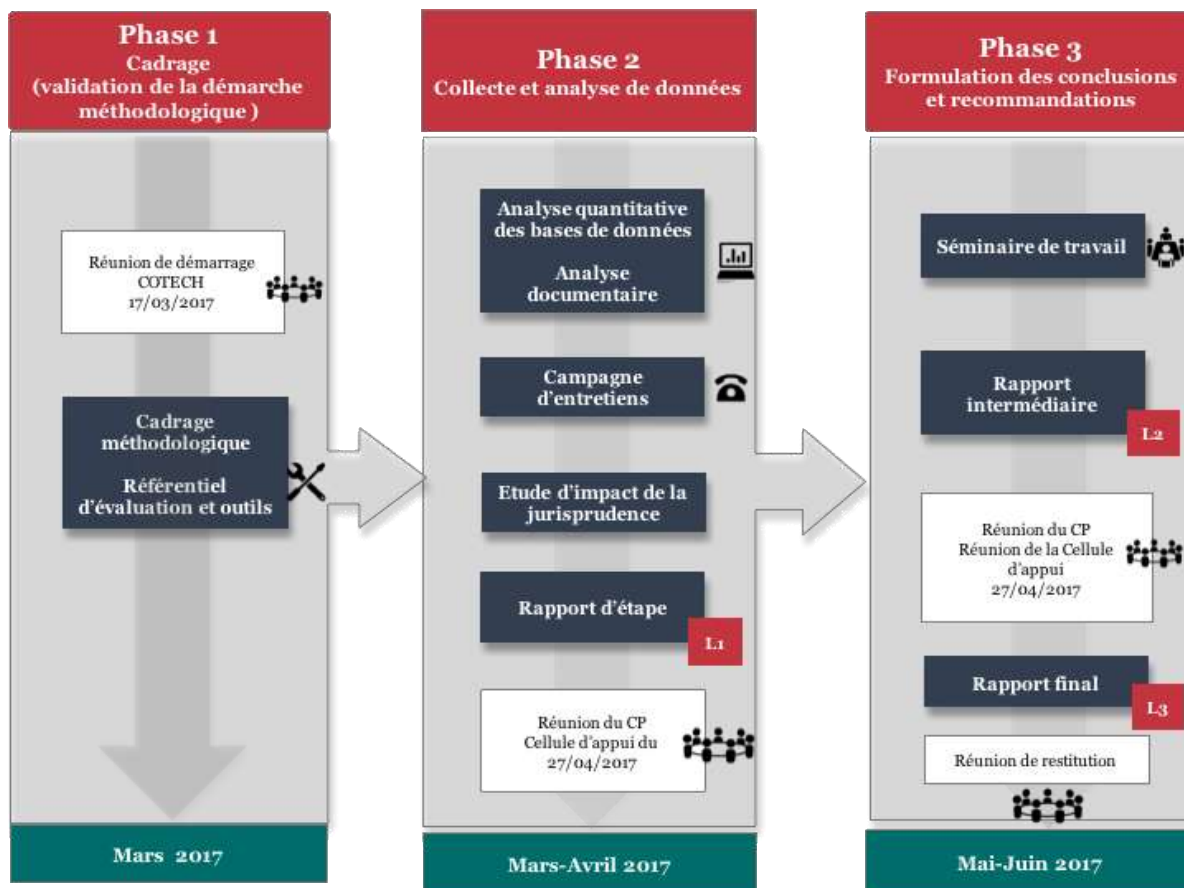
La mission doit répondre aux questions évaluatives telles qu'elles sont présentées dans le cahier des charges de l'évaluation :

- « *Dans une approche transversale, quelles règles de fonctionnement l'autorité de gestion et la Coordination Interreg Suisse peuvent-elles adopter pour renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du programme (gouvernance, etc.)* »
- *Si nécessaire, dans quelle mesure peut-on, sans passer par une procédure d'appel à projet, renforcer la sélection des dossiers, pour une approche qualitative :*
 - *De leur impact sur le territoire*
 - *De leur performance*
 - *De leur caractère partenarial/coopération*
- *Au regard de l'avancement physique et financier de l'axe 1, les objectifs inscrits au programme sont-ils atteignables ?*
- *Sur la base de cet état des lieux, quelles modalités sont envisageables pour apprécier la cohérence des projets avec ces domaines et apprécier leur caractère innovant, en complément de l'avis métiers des directions opérationnelles ?*
- *Quel regard critique le prestataire peut-il porter sur cette programmation réputée trop rapide ? Confirme-t-il ? Nuance-t-il ? En particulier serait-elle structurelle, constante, avec un risque que cette surprogrammation épuise en effet les crédits dès 2018-2019 ? Ou serait-elle conjoncturelle, liée à des logiques de cycle de programmation de R&D par les labos, faisant apparaître un risque*

de réduction des projets qui relativiserait voire anéantirait le risque de programmation dès 2019 ?

- Quelles sont les impacts des jurisprudences sur la dynamique de programmation ? »

Le déroulé de la mission s'organise en trois phases présentées dans le schéma ci-dessous.



Les principaux outils méthodologiques utilisés pour cette évaluation sont :

- Analyse documentaire (la liste des documents utilisés est présentée en annexe) : les analyses sont réalisées sur la base de la programmation au 31/12/2016 ;
- Entretiens avec les partenaires du Programme, avec les acteurs de la recherche et de l'innovation sur le territoire, avec quelques porteurs de projets, ainsi qu'avec 4 autres programmes de coopération territoriale (la liste des interlocuteurs est présentée en annexe) ;
- Un atelier de travail entre les partenaires du Programme.

Elle se déroule de mars à juin 2017.

1 Recherche et innovation dans l'espace et le Programme de coopération Interreg France Suisse 2014-2020

1.1 Le programme Interreg V France-Suisse en quelques mots

1.1.1 Espace de coopération

Le programme Interreg V France-Suisse est l'un des 60 programmes européens de coopération transfrontalière.

Géré par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (Autorité de Gestion des fonds FEDER) et la Coordination Régionale Interreg Suisse (en charge des financements suisses), cette alliance a la particularité de s'étendre le long d'une **dorsale européenne, dynamique en termes d'emploi, de population et d'accessibilité**. Elle profite d'un territoire fonctionnellement de plus en plus intégré, notamment grâce à l'unité linguistique. L'espace de coopération rassemble cinq départements français et sept cantons suisses francophones. Cette région rassemble plus de 5,2 millions d'habitants dont près de 130600 travailleurs frontaliers (Insee 2016).

Carte 1 : Carte du territoire de coopération



Source : Programme Interreg France Suisse

1.1.2 Axes de coopération

Afin de mettre les fonds européens au service de la Stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive », le Programme, dont l'objectif stratégique global est **d'améliorer la compétitivité régionale et l'emploi dans une perspective de croissance durable**, a défini quatre axes prioritaires, déclinés en 9 objectifs spécifiques.

Le programme est doté d'un financement par la Commission Européenne (FEDER) à hauteur de 66 millions d'euros et par la Suisse à hauteur de 50 millions de francs suisses.

Figure 1 : Architecture du Programme

AXE 1 Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	OS1: Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la Recherche et de l'innovation OS2: Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire	13MC FEDER 10,7M CHF
AXE 2 Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	OS3: Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine OS4: Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace frontalier OS5: Structurer des démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	17MC FEDER 17M CHF
AXE 3 Encourager le transport durable	OS6: Augmenter l'utilisation des transports durables pour les déplacements transfrontaliers OS7: Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier	25MC FEDER 17M CHF
AXE 4 Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main d'œuvre	OS8: Soutenir le développement de services de proximité dans l'objectif de favoriser l'activité économique OS9: Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	7MC FEDER 6,3M CHF

Source : Document de Mise en Œuvre du Programme 2014-2020

1.2 La recherche et l'innovation dans le Programme de coopération Interreg France Suisse

1.2.1 La forte vitalité de l'espace de coopération en matière de recherche et d'innovation

La sélection d'un axe recherche et innovation dans le Programme de coopération Interreg France Suisse 2014-2020 repose sur le constat que « **le territoire de programmation présente des atouts importants et des potentiels de synergies entre les zones qui produisent des savoirs et des connaissances et celles qui les transforment en innovation (innovation produit, mais aussi innovation de procédé, innovation sociale, innovation par les usages)** »¹.

Plusieurs éléments sont présentés dans le diagnostic élaboré en amont de la rédaction du programme. On notera avant tout :

- Des régions leader de l'innovation majoritaires dans la zone de coopération, réels moteurs au niveau européen : en 2011, la Région lémanique fait donc partie des 6,8% des régions les plus innovantes d'Europe (parmi 190 régions analysées par l'UE). Le territoire de la zone de coopération compte 3 leaders parmi les 4 régions qui la composent, alors que cette catégorie ne représente que 21% des régions européennes².

Tableau 1 : Classement RIS des régions du programme Interreg France Suisse

Région	Classement RIS		
	2007	2009	2011

¹ Diagnostic de l'espace de coopération Interreg France Suisse 2014-2020

² L'UE établit également un indicateur composite au niveau des États membres, comprenant 25 indicateurs. Une dimension supplémentaire dans la composante des « outils » y existe, celle permettant d'appréhender les systèmes de recherche ouverts, excellents et attractifs (composée de 3 indicateurs concernant les co-publications scientifiques internationales, le nombre de publications scientifiques figurant parmi les 10% les plus cotées mondialement, et les titulaires de doctorats issus de pays tiers), ainsi que des indicateurs supplémentaires dans plusieurs dimensions. L'UE classe les régions en 4 catégories : les meneurs (leader), les suiveurs (follower), les modérés (moderate), les modestes (modest). Chacune de ces 4 catégories est subdivisée en 3 classes : fort (high), moyen (medium) et faible (low).

Franche- Comté	Moderate high	Follower medium	Follower medium
Rhône-Alpes	Follower low	Follower high	Leader low
Région lémanique (Vaud, Valais et Genève)	Leader medium	Leader medium	Leader high
Espace Mitteland (Berne, Fribourg, Neuchâtel et Jura + Soleure)	Leader low	Leader low	Leader medium

Source : PO Interreg V France-Suisse

- La présence de plusieurs structures d'accompagnement des entreprises et des clusters entre acteurs de la recherche et de l'innovation, pouvant rapidement mettre en relation des partenaires de projet ;
- Le nombre de co-publications franco-suisse important et en augmentation et projets de collaborations transfrontaliers dans le domaine de l'innovation foisonnants démontrant l'engagement des acteurs, y compris les entreprises, de la zone sur cette problématique ;
- La volonté des acteurs institutionnels de développer une stratégie concertée en matière d'innovation en mutualisant les moyens.

Le diagnostic souligne également la complémentarité des systèmes d'innovation du territoire :

- « *La partie française et la zone autour de Genève sont des zones dites d'application technologique, c'est-à-dire qu'elles disposent d'une capacité de production propre de connaissances assez faible mais elles présentent un haut degré de capacité d'innovation produit et une créativité qui leur permettent d'utiliser les connaissances produites dans d'autres territoires pour les transformer en innovation répondant aux besoins des acteurs locaux.*
- *Les zones autour de Berne et de Neuchâtel au contraire sont des zones dites de sciences appliquées, ce qui signifie que la production de connaissances y est importante et qu'elles ont de plus une bonne accessibilité aux réseaux et donc aux connaissances produites dans d'autres territoires ».*

1.2.2 *Le périmètre de la recherche et de l'innovation pour le Programme Interreg France Suisse 2014-2020*

Deux périmètres bordent les projets de recherche et d'innovation attendus dans le cadre de l'axe 1 du programme : **le premier est constitué par les objectifs spécifiques de l'axe et le second par les domaines de spécialisation du territoire.**

En effet, l'axe 1 compte deux objectifs spécifiques complémentaires dédiés à l'innovation :

- Le premier objectif stratégique (OS1) vise à faire éclore de nouveaux partenariats en mutualisant les moyens et favorisant les rencontres entre les différents acteurs de l'écosystème d'innovation franco-suisse. Ainsi, les filières et les projets clés sont identifiés en amont.

Les résultats chiffrés s'expriment en termes de nombre d'accords de coopération par an, qu'ils soient entre deux acteurs publics ou un acteur public et un acteur privé. Cette donnée est collectée sous forme d'enquête auprès de ces organismes et sous l'impulsion de l'autorité de gestion.

- Le deuxième objectif stratégique (OS2) se concentre sur les réalisations concrètes issues de ces collaborations entre acteurs. Il vise à accélérer le transfert de la recherche vers les entreprises.

Les résultats sont exprimés en termes de brevets conjoints entre régions partenaires du programme. En 2012, 152 brevets ont été déposés du côté français et parmi eux, 10 avaient un co-inventeur basé en Suisse.

Ces deux objectifs spécifiques se fondent sur l'analyse du contexte de la recherche et de l'innovation présentée dans le diagnostic du Programme et la mise en évidence de la nécessité i) d'aller davantage vers des projets ayant des effets économiques et sociaux pour le territoire (et donc aboutissant à la création de nouveaux produits, nouveaux services ou nouveaux modes d'organisation – cf. OS2), ii) tout en maintenant le soutien aux réseaux de collaboration qui à terme produisent les innovations (cf. OS1).

Le diagnostic présente ainsi la justification de l'OS1 : « *Le territoire de coopération est ainsi riche en « outils » pour favoriser l'innovation et son transfert. Les collaborations entre ces acteurs, et notamment les clusters rassemblant plusieurs types d'acteurs de l'innovation (universités, laboratoires et centres de recherche, entreprises), sont également nombreux. Beaucoup d'entre eux ont été constitués avec l'aide d'Interreg dans les périodes précédentes. Le Comité régional franco-genevois a ainsi récemment publié un rapport qui révèle que les coopérations rhodalpino-lémaniques sont nombreuses entre les établissements et qu'elles sont très diverses tant dans leur objet thématique, leur nature, leur niveau d'institutionnalisation que leur cadre de financement. Il en ressort que les coopérations et les réalisations concrètes sont foisonnantes. Elles se créent de manière intuitive (Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie) voire informelle (échanges d'enseignants et de chercheurs hors accords-cadres...) plutôt que dans le cadre d'un pilotage d'ensemble répondant à une politique spécifique commune et à une stratégie coordonnée (à l'exception d'Interreg). **Une structuration plus formelle et surtout ciblée de ces coopérations rhodalpino-lémaniques semble donc nécessaire puisque la dynamique existe déjà dans les faits** ».*

Il présente ainsi la justification de l'OS2 : « *Les entreprises ayant participé au programme Interreg IV A France -Suisse (61 entreprises, dont certaines participant à 2 projets, pour un total de 64 participations d'entreprises à ces projets) l'ont massivement fait dans le cadre de la mesure 1.1 (86% des participations d'entreprises), c'est-à-dire l'appui aux entreprises, partenariats entre entreprises et organismes de recherche, et notamment dans le cadre de projets les associant à d'autres entreprises et des acteurs de la recherche et de l'enseignement. Cette donnée plaide en faveur d'une reconduction de ce type d'action. En effet, le transfert de connaissances est un des vecteurs de croissance endogène : **il ne s'agit pas de favoriser l'innovation seule, mais bien de faciliter l'innovation et son utilisation sur le territoire de coopération afin de générer des emplois et de la richesse et d'améliorer les conditions de vie sur le territoire transfrontalier.** C'est donc la structuration des acteurs de la chaîne d'innovation dans son ensemble qui est recherchée. Dans cette optique, la participation des entreprises aux activités de mise en réseau et de clustering est essentielle ».*

Par ailleurs, le diagnostic du Programme a listé les domaines d'excellence du territoire de coopération auxquels doivent se rattacher les projets déposés au titre de l'axe 1 du Programme.

Encadré 1 : Domaines d'excellence de la recherche et de l'innovation sur le territoire de coopération

1) Primauté industrielle visant à améliorer la compétitivité du territoire de coopération

« Leadership » dans les technologies génériques et industrielles

- Micro-technologies, technologie de précision : horlogerie, luxe, automatismes industriels, machines-outils, nanotechnologies, micromécanique, mécatronique, plasturgie, matériaux composites
- Technologies de l'information et de la communication
- Technologies de l'Image et de la Communication : communication (arts graphiques, ...) et filière image
- Chimie, arômes, parfum

2) Défis sociétaux

Santé, l'évolution démographique et bien-être

- Biotechnologie, santé, médical, bien-être
- Sciences du vivant

Sécurité alimentaire, l'agriculture durable, la recherche marine et maritime et la bio-économie

- Agro-alimentaire
- Sécurité alimentaire, agriculture durable
- Aménagements de montagne

Transports intelligents, verts et intégrés

- Transport et mobilité

Lutte contre le changement climatique, l'utilisation efficace des ressources et les matières premières

- Systèmes énergétiques, écotechnologies (cleantechs)
- Technologie du bois

Sociétés inclusives, novatrices et sûres

- Sport, tourisme
- Administration, management
- Tourisme, hôtellerie
- Culture

1.2.3 Messages clés issus des entretiens avec les interlocuteurs sur le contexte de la recherche et de l'innovation

Les interlocuteurs avec lesquels nous avons pu échanger à ce stade de la mission (avant tout des partenaires du Programme) confirment, dans leur grande majorité :

- **La pertinence du diagnostic territorial, le dynamisme fort de l'espace de coopération et la présence d'acteurs majeurs.** Les éléments présentés dans le diagnostic sont toujours d'actualité et traduisent la vitalité et les spécificités du territoire.

Les données présentées dans le diagnostic sont d'ailleurs toujours d'actualité. Dans le *Régional Innovation Scoreboard* de 2014, les régions françaises du programme sont classées parmi les *Innovation followers* et les cantons suisses parmi les *innovation leaders*.

Carte 2 : Regional Innovation scoreboard 2014



Dans le *Régional Innovation Scoreboard* de 2016, les régions françaises sont toujours dans la 2eme catégorie « *strong innovators* » (la Suisse ne fait plus partie du champ de l'étude).

- **La pertinence de la liste de domaines de spécialisation du territoire :**
 - Malgré l'apparence d'un « inventaire à la Prévert », la liste offre une certaine cohérence : elle se concentre sur quelques grands domaines, eux-mêmes déclinés en sous-domaines ;
 - Les interlocuteurs rappellent la difficulté d'arrêter une liste de secteurs dans le cadre d'un exercice comme la rédaction d'un PO où chaque territoire entend s'assurer que les secteurs d'innovation de son territoire sont listés, et donc éligibles pour un financement du Programme : la liste est un compromis politique entre les territoires, dressé sur la base des secteurs communs des stratégies territoriales en matière d'innovation (S3 côté français et équivalents des différents cantons) ;

- La Région Bourgogne Franche Comté qui pour les travaux de rédaction de la S3 (stratégie de spécialisation intelligente) a travaillé avec Dominique Foray, dont les travaux ont inspiré les orientations de la Commission Européenne sur le S3, rappelle que l'identification des domaines d'actions prioritaires doit être la présentation d'une situation, à l'instant T, des forces et du potentiel d'innovation des territoires. Elle n'a pas vocation à être exclusive ou restrictive.

L'analyse des secteurs de spécialisation (au 31/12/2016) sur lesquels les projets se sont inscrits montre d'ailleurs que seuls trois secteurs font l'objet d'une programmation (cf. section 3.3). Il y a de facto une concentration des projets sur quelques secteurs d'innovation :

- la santé, l'évolution démographique et bien-être ;
 - les micro-technologies, technologie de précision ;
 - les technologies de l'information et de la communication.
- **La pertinence de deux objectifs spécifiques complémentaires** : comme indiqué dans le diagnostic, les deux objectifs spécifiques sont complémentaires et c'est sur la base des projets développés grâce à l'OS 1 (et aux actions antérieures d'Interreg notamment) que peuvent se développer les projets de l'OS2. Il semble donc pour les acteurs interrogés essentiel de maintenir les 2 OS, l'OS1 car il permet d'alimenter le futur vivier de nouveaux projets et de renforcer des acteurs qui isolément peuvent apparaître sous-dimensionnés (notamment dans l'Arc Jurassien) et l'OS2 car ce sont les projets aujourd'hui attendus (notamment après plusieurs générations de projets et programmes Interreg).

2 Dynamique de programmation de l'axe 1

2.1 Programmation d'ensemble du Programme (situation au 1^{er} janvier 2017)

Le Programme Interreg France Suisse 2014-2020 a été validé par la Commission Européenne le 16 décembre 2014. Depuis, le Programme a tenu 4 comités de programmation :

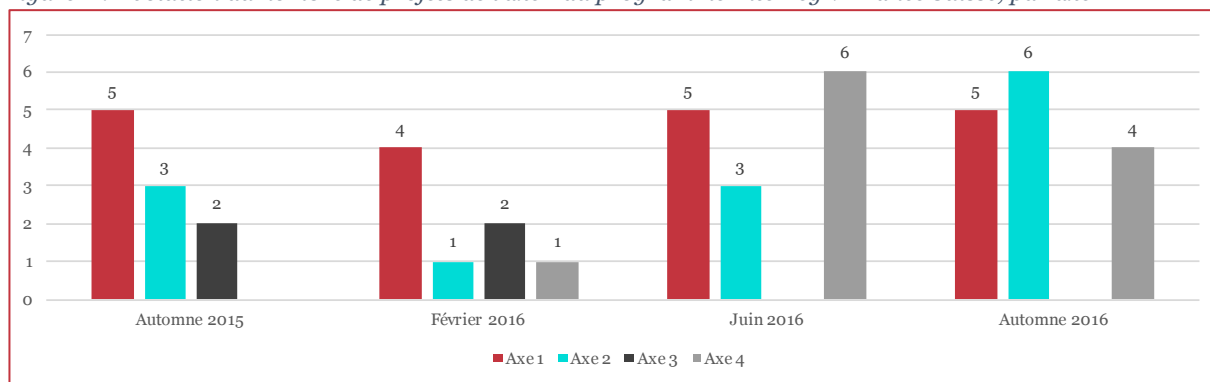
- Octobre 2015 (suivi d'une consultation écrite en novembre) ;
- Février 2016 ;
- Juin 2016 ;
- Novembre 2016 (suivi d'une consultation écrite en décembre).

2.1.1 Un rythme de programmation croissant

Au total, entre le démarrage du programme et la fin de l'année 2016, **47 projets ont été programmés (hors projets d'assistance technique) pour un montant FEDER de 17,4 M€ et un montant de fonds fédéraux et cantonaux de 12,6 MCHF (respectivement 6,3 et 6,2 MCHF).**

Le rythme de programmation est croissant depuis 2015 : si 10 projets ont été programmés en 2015, 37 l'ont été sur la seule année 2016.

Figure 2 : Evolution du nombre de projets de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par axe



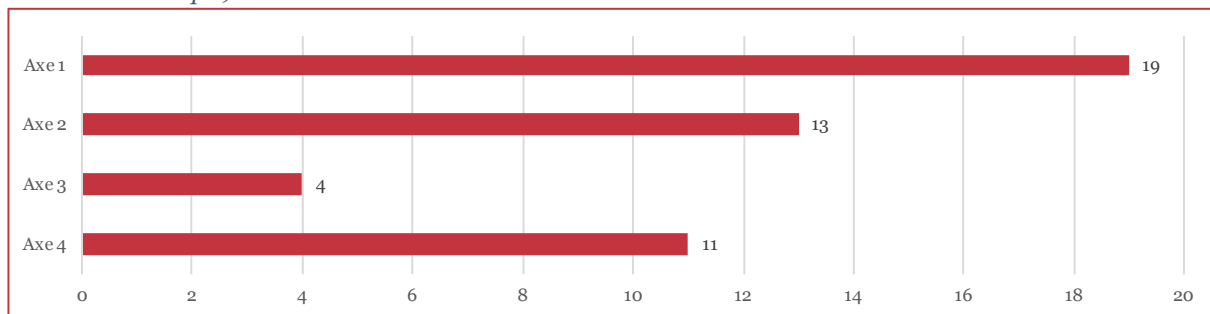
Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Le rythme de programmation sur l'axe 1 est constant d'un comité à l'autre (4 ou 5 projets par comité) ; la hausse de la programmation au fil du temps est avant tout dû à la hausse de la programmation sur les autres axes du Programme (6 projets sur l'axe 4 et 6 sur l'axe 2 aux comités de juin et novembre 2016 par exemple).

2.1.2 Une programmation dynamique de l'axe 1

La répartition de ces projets entre les axes du programme est la suivante :

Figure 3 : Nombre de projets validés par le Comité de programmation d'Interreg France Suisse, par axe (hors assistance technique)



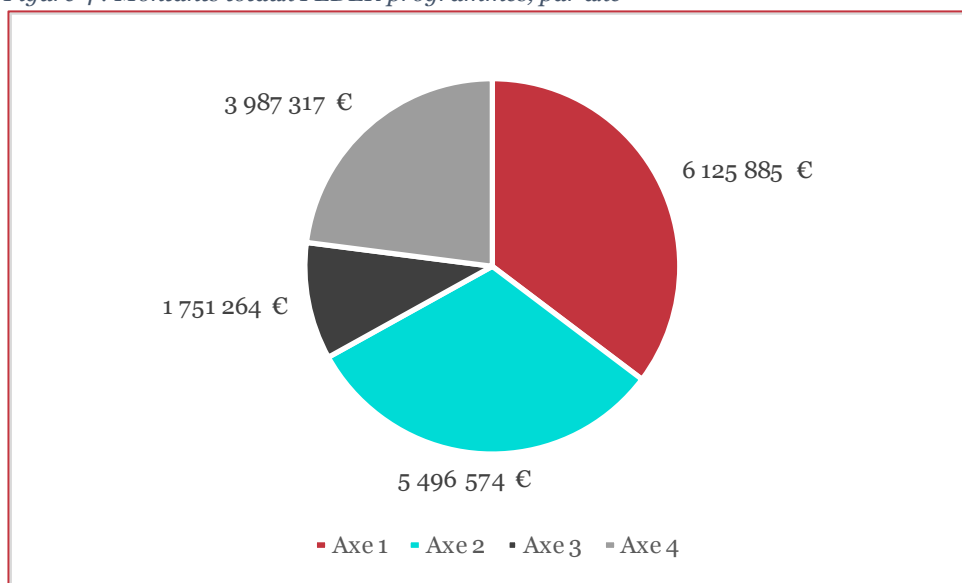
Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

L'axe 1 est celui qui bénéficie du plus grand nombre de projets validés à ce jour. Pour ce qui est des financements :

- en France, les axes 1 et 2 mobilisent le plus de FEDER, avec respectivement 35 % et 32 % des fonds programmés à ce jour ;
- en Suisse, l'axe 1 a bénéficié du plus de fonds fédéraux et cantonaux (avec 43 % du total). Les axes 2 et 4 ont bénéficié d'environ un quart des fonds chacun.

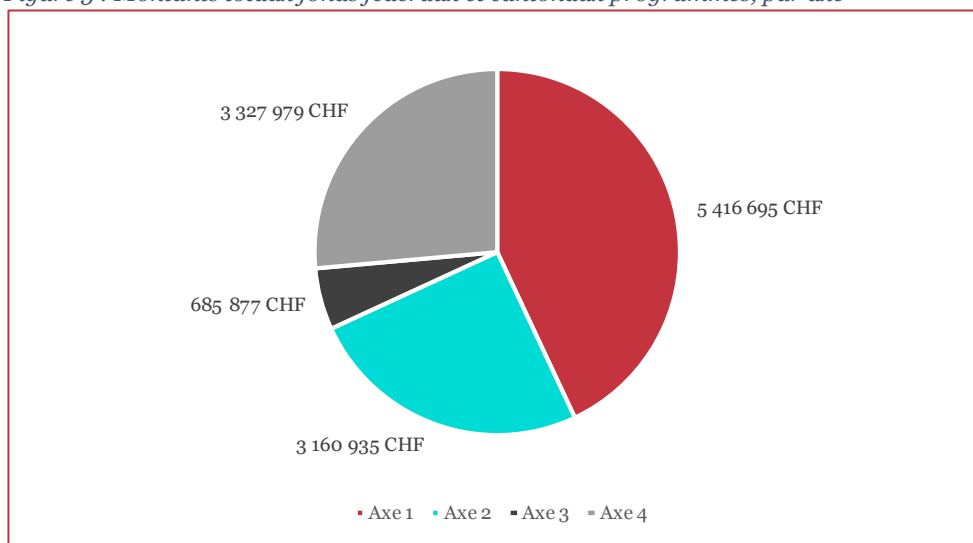
Le détail est présenté dans les figures ci-dessous.

Figure 4 : Montants totaux FEDER programmés, par axe



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Figure 5 : Montants totaux fonds fédéraux et cantonaux programmés, par axe

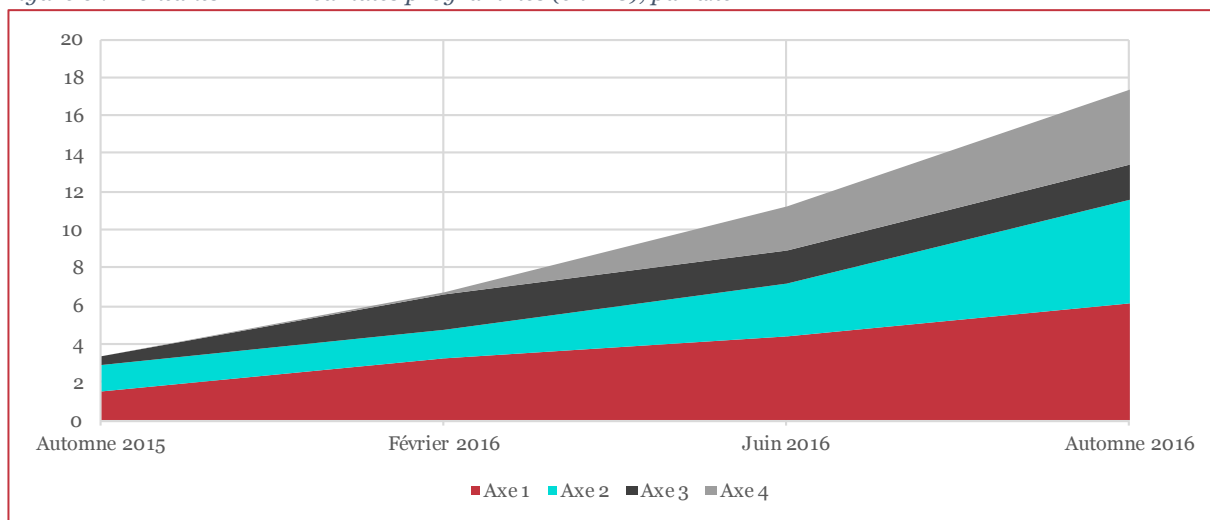


Source : Données CRI. Traitement : Technopolis France.

Côté français comme côté suisse, l'axe 1 est celui qui bénéficie du taux de programmation le plus élevé à ce jour : 47 % côté français et 51 % côté suisse.

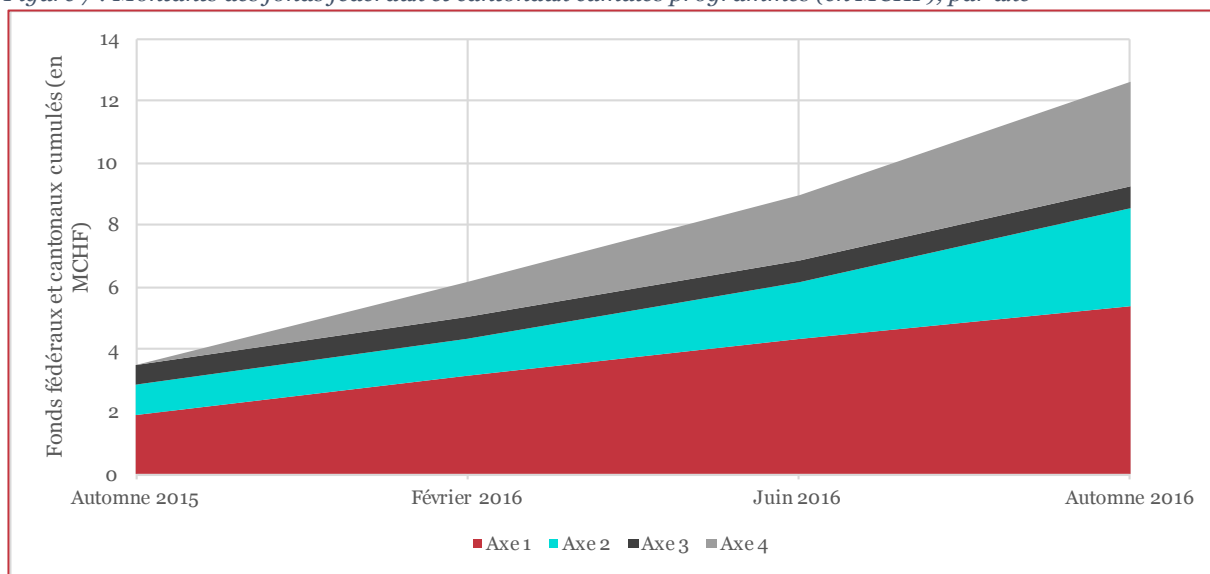
Hors assistance technique, la programmation cumulée (en montants FEDER comme en fonds cantonaux et fédéraux suisses programmés) a évolué comme suit : **l'axe 1 est aujourd'hui comme depuis le lancement du programme l'axe le plus programmé ; il bénéficie d'une dynamique de programmation régulière.**

Figure 6 : Montants FEDER cumulés programmés (en M€), par axe



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Figure 7 : Montants des fonds fédéraux et cantonaux cumulés programmés (en MCHF), par axe



Source : Données CRI. Traitement : Technopolis France.

2.2 Programmation de l'axe 1 (situation au 1^{er} janvier 2017)

2.2.1 Une inégale répartition entre les 2 objectifs spécifiques

Au 31/12/2016, l'axe 1 compte **19** projets approuvés :

- **5** pour l'OS 1 : augmenter et structurer les collaborations dans les domaines de la recherche et de l'innovation - R&I ;
- **14** pour l'OS 2 : développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire.

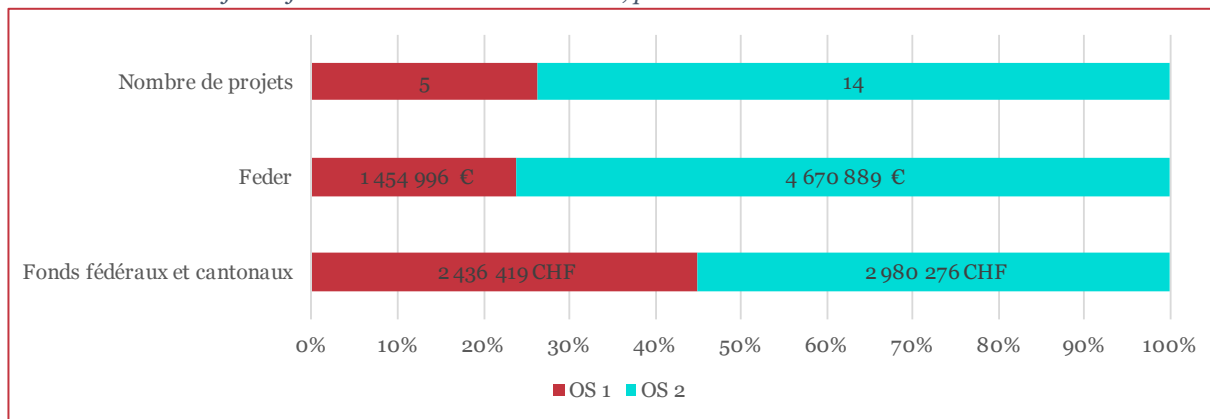
Au total, l'axe 1 a bénéficié à ce jour des financements programmés suivants :

- 6,1 M€ de FEDER ;
- 5,4 MCHF de fonds fédéraux et cantonaux : 2,9 MCHF de fonds fédéraux et 2,5 MCHF de fonds cantonaux.

Si, côté français, la répartition des montants financiers FEDER entre les deux OS est globalement comparable à la répartition du nombre projets entre les deux OS (l'OS1 bénéficie d'un peu plus d'un quart des projets programmés, pour un peu plus d'un quart des financements FEDER), ce n'est pas le cas pour les fonds fédéraux et cantonaux suisses : l'OS1 bénéficie d'environ 45 % des financements programmés (pour un quart des projets).

Le détail est présenté dans la figure ci-après.

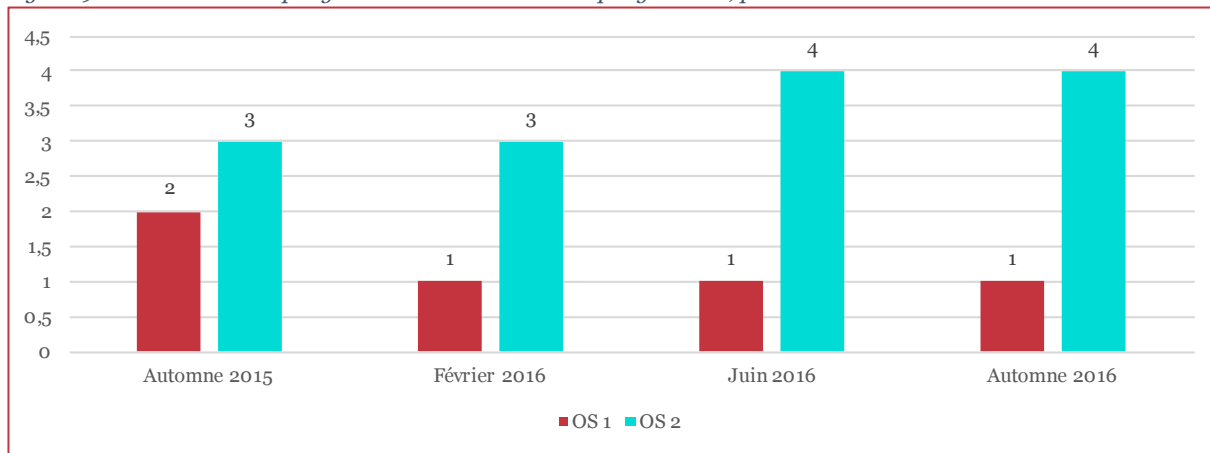
Figure 8 : Nombre de projets validés pour l'axe 1 par le Comité de programmation d'Interreg France Suisse et montants FEDER et fonds fédéraux et cantonaux associés, par OS



Source : Base de données Synergie et Données CRI. Traitement : Technopolis France.

Cette répartition des projets entre OS1 et OS2 est constante depuis le début de la programmation.

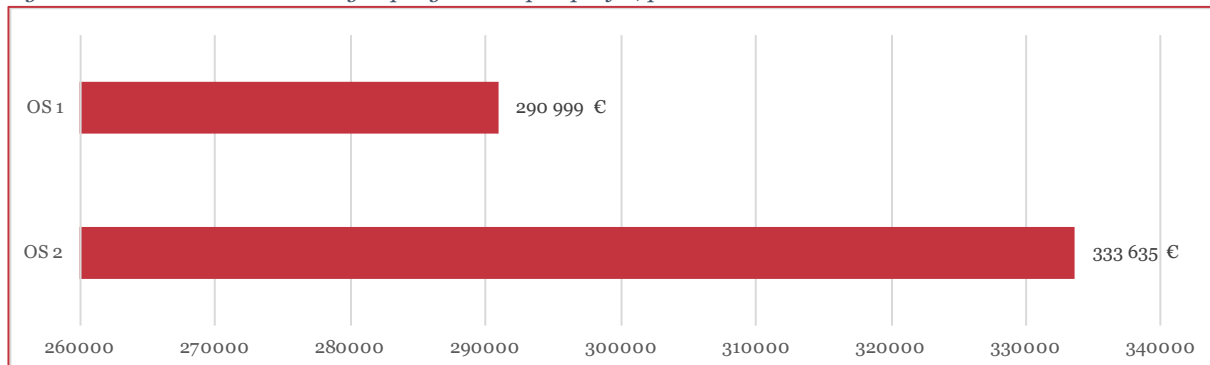
Figure 9 : Evolution de la programmation de l'axe 1 du programme, par OS



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Côté français, ce sont les projets de l'OS 2 qui bénéficient de plus de financement FEDER en moyenne par projet que ceux de l'OS1 : cette contribution FEDER par projet est en effet en moyenne de 291 K€ par projet pour l'OS 1, contre 334 K€ pour l'OS 2.

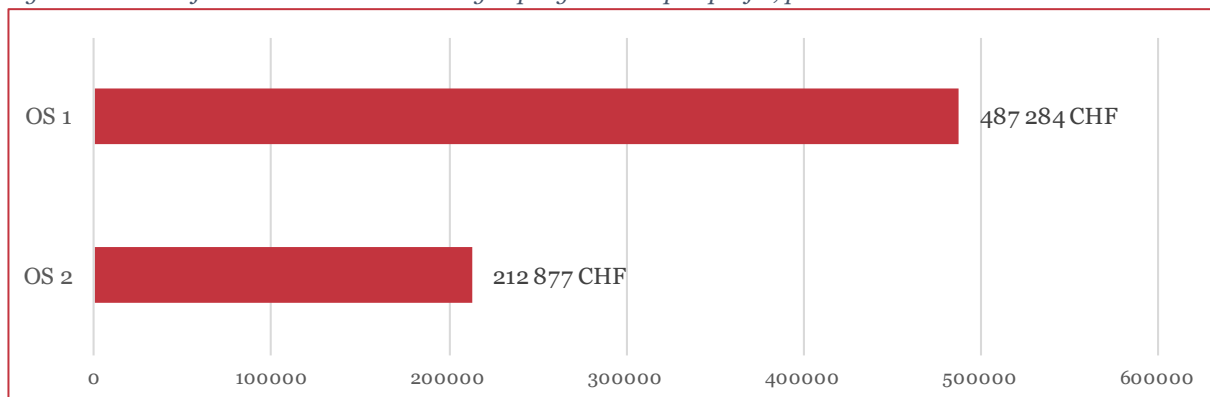
Figure 10 : Montant FEDER moyen programmé par projet, par OS de l'axe 1



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

A l'inverse, les fonds fédéraux et cantonaux suisses par projet sont en moyenne plus importants pour l'OS 1 que pour l'OS 2 :

Figure 11 : Fonds fédéraux et cantonaux moyen programmés par projet, par OS de l'axe 1



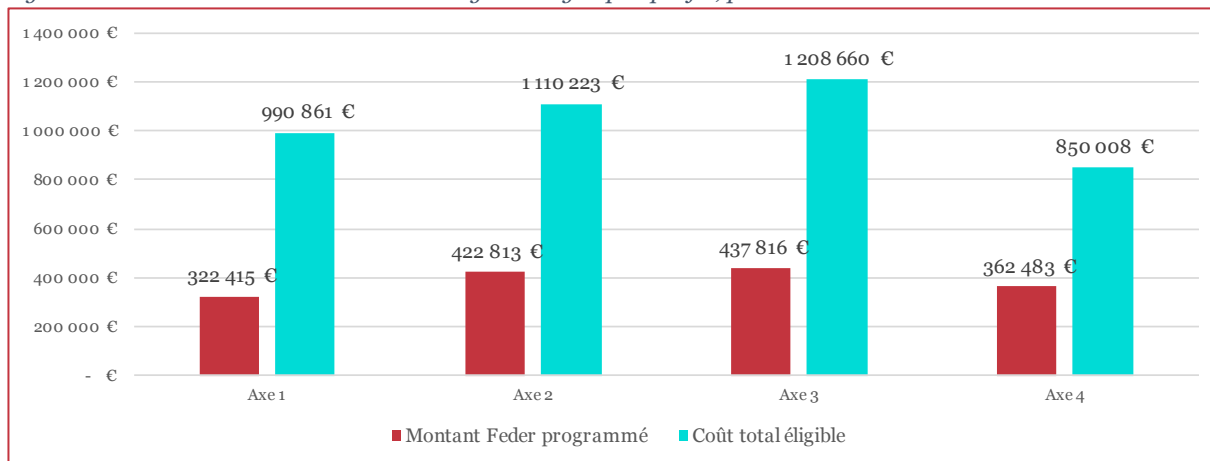
Source : Données CRI. Traitement : Technopolis France.

2.2.2 Des projets de l'axe 1 généralement plus petits que la moyenne du programme

Les projets programmés sur l'axe 1 sont en moyenne de plus petits projets que ceux programmés sur les axes 2 et 3.

Pour l'ensemble des axes cumulés, le coût éligible moyen d'un projet programmé est d'environ 1 M€. La contribution FEDER moyenne par projet est la plus faible pour l'axe 1, par rapport aux autres axes. Elle s'établit en moyenne à 322 K€.

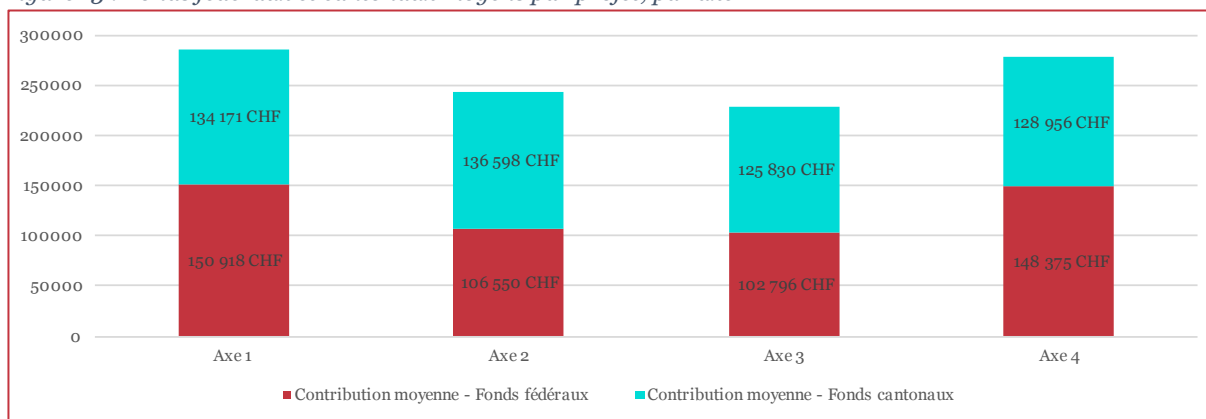
Figure 12 : Montant FEDER et coût total éligible moyen par projet, par axe



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Le soutien fédéral et cantonal suisses par projet est en moyenne de 268 KCHF. L'axe 1 est celui où les projets bénéficient des financements moyens les plus élevés : 150 918 CHF pour les fonds fédéraux et 134 171 CHF pour les fonds cantonaux (soit un total d'environ 285 KCHF).

Figure 13 : Fonds fédéraux et cantonaux moyens par projet, par axe



Source : Données CRI. Traitement : Technopolis France.

Les projets de l’OS 1 ont une durée moyenne prévue de 36 mois. Pour les projets de l’OS 2, la durée varie entre 19 et 43 mois, avec une durée moyenne de 32 mois.

2.3 Propositions d’explications sur le taux de programmation de l’axe 1

Plusieurs explications sont avancées pour éclairer ce taux de programmation de l’axe 1 :

- **Un axe qui bénéficie du dynamisme et de l’effet attractif d’un nouveau programme** en début de programmation, ainsi que du travail de communication fait à son lancement.
- **Un contexte porteur** (cf. diagnostic présenté précédemment) : les relations des structures d’enseignement supérieur, de recherche et d’innovation sont très nombreuses et existent en dehors du PO. Cet élément présenté dans le diagnostic du Programme est confirmé par nos interlocuteurs qui soulignent à ce titre les liens étroits, de longue date qu’il existe soit entre les équipes de recherche, soit entre les structures. Ces liens sont le résultat de l’efficacité des politiques publiques sur la structuration des acteurs de l’innovation.

Les interlocuteurs rappellent à ce titre le succès du programme précédent sur cet axe et la forte dynamique créée par plusieurs générations de programmes Interreg ayant intégré un axe recherche et innovation.

- **Un axe dans la continuité des programmations précédentes** : l’axe 1 est le seul qui s’inscrit dans la continuité directe du programme précédent : comme le présente le Rapport annuel de mise en œuvre 2015, « *ce démarrage s’explique par le fait que l’axe 1 s’inscrit directement dans la continuité du programme Interreg IV 2007-2013. Les porteurs de projet du programme 2007-2013 ont acquis une bonne connaissance des rouages de dépôt de dossiers sur Interreg et s’inscrivent dans une continuité assez naturelle avec le programme 2014-2020. Plus largement, cet axe bénéficie déjà de la notoriété des bénéficiaires du programme 2007-2013 et d’un écosystème d’acteurs dynamiques sur le territoire de coopération* ».

Les interlocuteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus rappellent également le travail fait par le PO 2007-2013 en termes d’animation et de promotion du Programme à destination des acteurs de la recherche, de l’innovation et plus largement du développement économique : ces actions menées sur la fin du précédent programme portent donc leurs fruits aujourd’hui.

- **Un axe qui capitalise sur le succès de la programmation précédente** : l’axe 1 bénéficie non seulement de la continuité directe avec le précédent axe recherche et innovation du programme ; il bénéficie également du rythme de programmation dynamique et de la qualité des projets sur cet axe, comme le rappellent l’étude de capitalisation sur le programme 2007-2013 (menée en 2012) ainsi que le PO 2014-2020 (cf. encadrés ci-après)

Encadré 2 : Capitalisation du Programme Interreg 2007-2013³

Selon le Compte rendu de la Cellule d'appui du 19 Octobre 2012 à Berne, l'axe recherche et Innovation a fourni de bons résultats lors de la programmation 2007-2013 et devait être poursuivi lors de la programmation 2014-2020. Le rapport sur la capitalisation du programme de juillet 2013 a émis 7 recommandations sur ce sujet :

- Conforter ce thème, en profitant des fortes complémentarités entre les systèmes français et suisse ;
- Promouvoir l'émergence de nouveaux thèmes stratégiques : économie sociale et solidaire, innovation sociale, technologies vertes, transition énergétique, par des appels à projets stratégiques ;
- Faciliter l'accès des TPE/PME à Interreg par l'information (réseau d'animation territoriale et organisations professionnelles), par l'accompagnement renforcé pour le montage et la mise en œuvre des projets, et par la mise en place d'un dispositif de microprojets réduisant les exigences administratives et financières ;
- Mise à disposition d'une expertise thématique ;
- S'assurer de la compétence en management de projet des bénéficiaires ;
- Valoriser ces projets à forte valeur ajoutée, vecteurs d'image ;
- Gestion plus souple du calendrier pour le temps de la création et de l'innovation, par exemple, prolongement du projet avec formulaire de candidature plus léger.

Source : Etude de capitalisation du Programme Interreg 2007-2013 (juillet 2013)

Encadré 3 : Bilan de l'axe recherche et innovation du Programme Interreg 2007-2013

« Malgré l'ensemble des difficultés soulevées, il s'agit de l'axe qui enregistre le plus de dossiers programmés et le deuxième axe le plus consommé.

En retenant un indicateur de co-publications, l'analyse révèle que le territoire de la zone de coopération est très bien intégré. En effet, en 10 ans, le nombre de co-publications franco-suisse a plus que doublé, avec une augmentation de plus de 100% en 10 ans, soit 3 000 publications cosignées par des scientifiques français et suisses. Par ailleurs, Rhône-Alpes se place entre les 4^e et 8^e rangs européens de la production de brevets pour cinq compétences majeures au titre des technologies clés génériques identifiées par la CE comme indispensables au développement des bases industrielles et technologiques.

Dans le territoire de coopération, deux systèmes d'innovation complémentaires sont repérés :

- *La partie française et la zone autour de Genève sont des zones dites d'application technologique*
- *Les zones autour de Berne et de Neuchâtel au contraire sont des zones dites de sciences appliquées.*

Le territoire de coopération est ainsi riche en « outils » pour favoriser l'innovation et son transfert. Les collaborations entre ces acteurs, et notamment les clusters rassemblant plusieurs types d'acteurs de l'innovation (universités, laboratoires et centres de recherche, entreprises), sont également nombreux. Beaucoup d'entre eux ont été constitués avec l'aide d'Interreg. Le Comité régional franco-genevois a ainsi publié un rapport⁴ qui révèle que les coopérations rhonalpino-lémaniques sont nombreuses entre les établissements et qu'elles sont très diverses tant dans leur objet thématique, leur nature, leur niveau d'institutionnalisation que leur cadre de financement. Il en ressort que les coopérations et les réalisations concrètes sont foisonnantes. Elles se créent de manière intuitive (Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie) voire informelle (échanges d'enseignants et de chercheurs hors accords-cadres...) plutôt que dans le cadre d'un pilotage d'ensemble répondant à une politique spécifique commune et à une stratégie coordonnée (à l'exception d'Interreg). Une structuration plus formelle et surtout ciblée de ces coopérations rhonalpino-lémaniques semble donc nécessaire puisque la dynamique existe déjà dans les faits. L'université de Franche-Comté a également réalisé un état des lieux des projets collaboratifs entrepris dans le cadre de plusieurs programmes européens ou nationaux (Interreg, ANR, etc.), qui liste un peu moins d'une centaine de projets, dont la plupart sont des projets de recherche (dont beaucoup impliquant des entreprises), mais certains sont des projets de l'enseignement supérieur (afin d'harmoniser les diplômes, voire de créer des parcours d'enseignement transfrontaliers). Le foisonnement de projets démontre donc l'intérêt d'une collaboration transfrontalière dans les domaines de la recherche et de l'innovation à l'échelle de l'ensemble de la zone de coopération.

Les entreprises ayant participé au programme Interreg IV A France-Suisse (61 entreprises, dont certaines participant à 2 projets, pour un total de 64 participations d'entreprises à ces projets) l'ont massivement fait dans le cadre de la mesure 1.1 (86% des participations d'entreprises), c'est-à-dire l'appui aux entreprises, partenariats entre entreprises et organismes de recherche, et notamment dans le cadre de projets les associant à

³ Le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations est réalisé dans la section 5 sur les procédures du programme.

⁴ Comité régional franco-genevois, Coopérations rhonalpino-lémaniques en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, Septembre 2013

d'autres entreprises et des acteurs de la recherche et de l'enseignement. Cette donnée plaide en faveur d'une reconduction de ce type d'action.

C'est la structuration des acteurs de la chaîne d'innovation dans son ensemble qui est recherchée. Dans cette optique, la participation des entreprises aux activités de mise en réseau et de clustering est essentielle. Plusieurs organismes dans la zone de coopération sont par ailleurs spécialisés dans l'accompagnement des entreprises innovantes, ou dans les activités de clustering : plusieurs de ces structures ont accompagné des projets dans le cadre du programme Interreg (Platinn, ARK, bioalps, cleantechs alps, alpict, ADIB, VITAGORA, cluster Lumières, cluster éco-énergies, Technopôle de l'Environnement d'Orbe, innoBE, PST-FR etc.).

Dans l'ensemble, les programmes Interreg sont perçus comme une réussite – des institutions avec une installation territoriale régionale forte comme l'Université de Savoie et l'HES-SO sont parmi les plus actives dans ces programmes. Ils ont permis le développement de nombreux projets principalement centrés sur la recherche appliquée, le développement technologique et l'innovation. Cette réussite est d'ailleurs d'autant plus prévisible que les thématiques de coopérations sont bien ciblées »

Source : Rapport final Interreg 2007-2013 (mars 2017)

- **Les intérêts des partenaires de part et d'autre de la frontière sont constants et divers** : on citera notamment pour les acteurs français la très grande attractivité de l'EPFL, université de rang mondial ou pour les acteurs suisses l'accès par la coopération avec des acteurs français aux normes du marché français et donc européen.

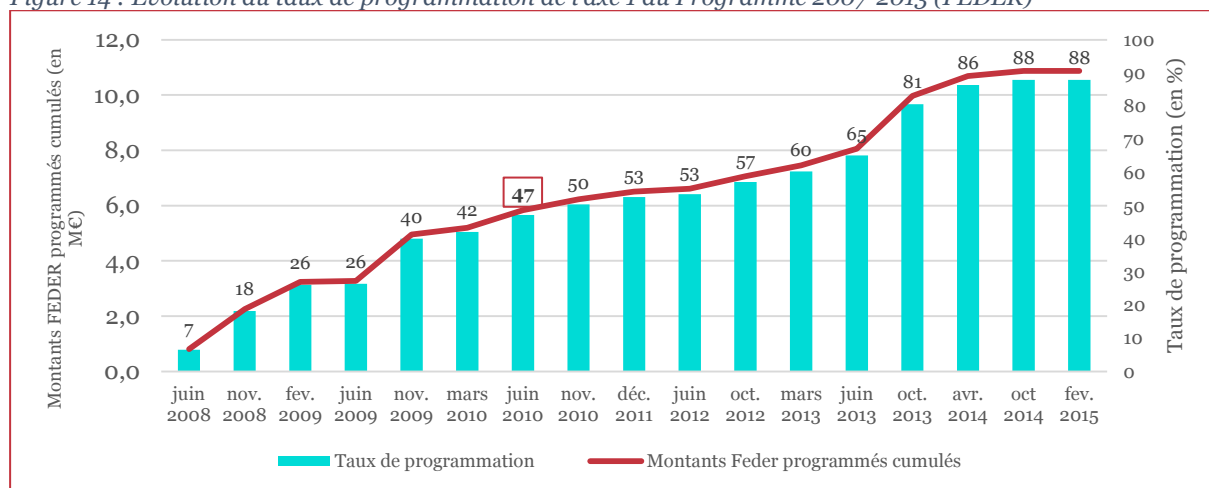
2.4 Comparaison du rythme de programmation

2.4.1 Comparaison avec le rythme de programmation de 2007-2013

Le taux de programmation de l'axe 1 du Programme 2007-2013 est sensiblement le même que celui de l'axe 1 du Programme 2014-2020 :

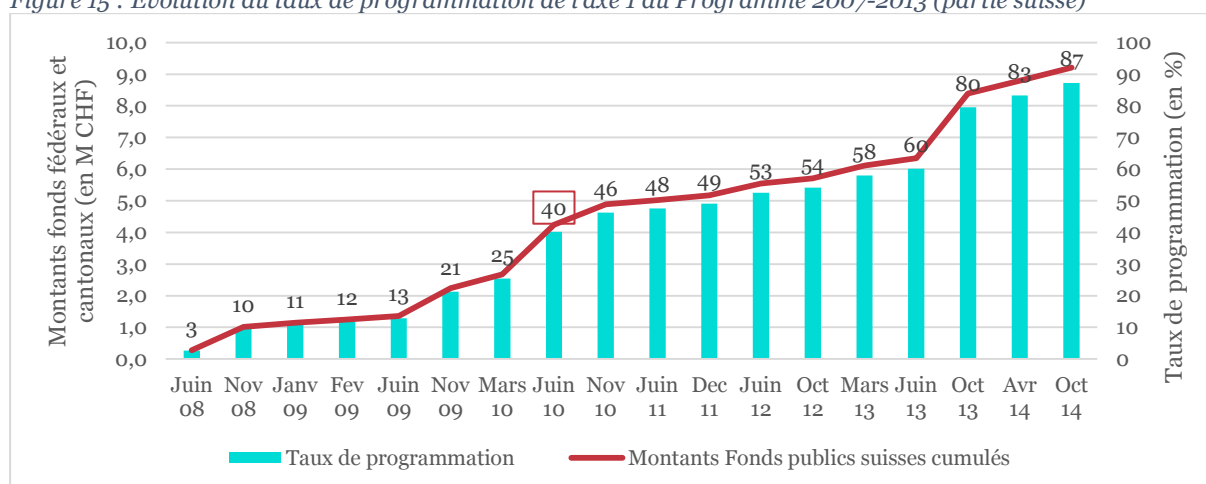
- **un taux de programmation de 47 % (pour la partie FEDER) avait été atteint au Comité de programmation de juin 2010 (soit 2,5 ans après l'approbation du PO en décembre 2007) ;**
- **un taux de programmation de 46% (pour la partie suisse) avait été atteint au Comité de programmation de novembre 2010 (soit 2 ans après l'approbation du PO en décembre 2014).**

Figure 14 : Evolution du taux de programmation de l'axe 1 du Programme 2007-2013 (FEDER)



Source : Base de données SC. Traitement : Technopolis France.

Figure 15 : Evolution du taux de programmation de l'axe 1 du Programme 2007-2013 (partie suisse)



Source : Base de données SC. Traitement : Technopolis France.

2.4.2 Comparaison avec le rythme de programmation d'autres PO 2014-2020

L'analyse de benchmark réalisée avec quatre programmes Interreg V fait état de situation relativement différents, et de stratégies adoptées par les partenaires qui le sont tout autant :

- Le Programme Interreg Europe V (il s'agit d'un programme, qui par sa nature, son fonctionnement, ses financements, est peu comparable aux autres programmes Interreg transfrontaliers et transnationaux⁵) :
 - Le taux de programmation à ce jour de l'axe R&D est de 70%, pour 40 projets, sélectionnés au terme de deux appels à projets. Un troisième appel à projet lancé en 2017 devrait permettre de consommer l'enveloppe en intégralité.
 - L'instruction des projets est faite par le secrétariat conjoint du PO et s'avère satisfaisante : le SC a en effet les compétences en interne adéquates et les projets à expertiser sont des avant tout des projets de soutien aux réseaux et à la gouvernance de la RDI (et non des projets de recherche collaborative comme pour le programme Interreg Suisse). Le Programme a eu par le passé recours à une expertise extérieure pour l'évaluation des projets mais cette expérience s'est avérée peu concluante (onéreuse, peu efficace).
- Le programme Interreg Grande Région :
 - Le taux de programmation de l'axe R&D à ce jour est de 45%, avec 8 projets sélectionnés au terme d'un appel à projets. Un deuxième appel à projet devrait être lancé en 2017 et devrait permettre de consommer l'intégralité de l'enveloppe. Ce n'est pas un sujet de préoccupation pour le PO qui assume de consommer dès aujourd'hui l'intégralité de son enveloppe si les projets soutenus sont de qualité.
 - L'instruction est faite par le SC en association avec les territoires et leurs services métiers. Ce fonctionnement est jugé efficace et satisfaisant par les partenaires. Le SC a en interne les compétences nécessaires (le SC est organisé avec un chargé de mission spécialisé par axe thématique du PO) ; le recours à une expertise extérieure n'a pas été envisagée.
- Le programme Interreg ALCOTRA :

⁵ Le programme couvre tous les pays européens et « vise à soutenir le processus d'apprentissage des acteurs publics pour améliorer la performance des politiques et programmes de développement régionaux. Il permet ainsi aux acteurs publics à travers l'Europe d'échanger des bonnes pratiques et des idées sur la façon de conduire des politiques publiques et ainsi de trouver des solutions plus efficaces pour leurs citoyens » (présentation du programme sur son site). Les projets qu'il soutient en matière de R&D par exemple ne sont donc pas des projets de recherche collaborative comme le Programme France-Suisse mais des projets d'échanges de bonne pratiques sur la gouvernance de politiques de R&D entre acteurs européens.

- Le Programme a un taux de programmation global supérieur à 50% (après deux appels à projets). Le solde pour la programmation est de 105M€ et pourrait être consommé en intégralité à l'issue du comité de programmation de juillet (80M€ sont a priori fléchés pour les Plans intégrés territoriaux et les Plans intégrés thématiques ; 15M€ pourraient être alloués aux autres projets et il pourrait être envisagé de cibler un appel à projet sur un ou deux axes du projet compte-tenu de ce faible reliquat). Le programme peut envisager également la possibilité de surprogrammer (comme il l'avait fait en 2007-2013) et d'indiquer aux projets retenus qu'ils seront financés grâce au reliquat des autres projets.
- Les projets sont instruits par le SC et un prestataire extérieur : en effet, nombre de projets sont avant tout portés par les collectivités territoriales qui sont membres du Programme qui ne peuvent donc pas porter de jugement objectif sur les projets si on leur soumettait pour avis. Pour éviter ce risque de conflit d'intérêt, le SC a donc procédé à la sélection d'un prestataire extérieur. Les partenaires sont satisfaits de cette procédure et du travail effectué.
- Le programme Interreg Rhin Supérieur
 - Le taux de programmation de l'axe 1 était déjà de 80% en 2016. Le programme a donc décidé de mesures spécifiques pour ne pas épuiser trop rapidement l'enveloppe de l'axe 1 :
 - Les projets sélectionnés doivent tous contribuer à l'indicateur du cadre de performance sur le nombre de PME impliquées dans les projets
 - La programmation au fil de l'eau est stoppée. Deux modes de sélection existent donc pour les projets (ces procédures longues permettront de sélectionner en 2018 de projets qui courent de 2019 à 2022) :
 - L'appel à manifestation d'intérêt qui permet de recenser les projets en instance, d'effectuer une première sélection des projets et d'être transparent vis-à-vis des porteurs
 - L'appel à projet *Offensive Science* (qui existait déjà en 2007-2013) permet le cofinancement de projets par le Programme et les trois partenaires territoriaux (2 Länder allemand et une région française), indépendamment de la localisation des porteurs de projet. La sélection des projets de recherche collaborative se fait par une expertise ad hoc (*Steinbeis-Europa-Zentrum* pour la période 2007-2013 et *European Science Foundation* pour la période 2014-2020). Cette expertise n'est pas financée par le budget d'assistance technique du PO mais directement par les partenaires territoriaux (de l'ordre de 20 000€ pour en 2007 un financement de projets de 4,8M€ d'Interreg, de 1,6M€ des partenaires et de 3,4M€ des projets). Le prestataire fournit une expertise sur les projets sur la base des attentes fixées par le PO, le processus est anonyme, l'expertise doit être bilingue, l'analyse est faite sur la base de critères et d'une grille de notation définie avec le PO. 7 projets ont été sélectionnés sur 33 présentés en 2007-2013 et sur 25 présentés en 2014-2020.
Ce fonctionnement recueille la satisfaction des partenaires du PO, des porteurs de projets, du SC. C'est l'un des projets phares de R&D de l'ensemble des programmes Interreg et à ce titre, est bien connu de la Commission.
 - Le programme a donc 3 niveaux d'instruction des projets de R&D :
 - Le SC qui compte un chargé de projet spécialisé et assure une instruction complète de projets de réseaux, de gouvernance de R&D ;
 - Les experts de *Offensive Science* assurent l'instruction scientifique des projets de recherche collaborative
 - Le groupe de travail composé des partenaires territoriaux, en lien avec leurs services métiers

3 Les projets de l'axe 1

3.1 Une inégale participation des territoires dans le programme⁶

3.1.1 Répartition des chefs de file et partenaires des projets de l'axe 1 sur les territoires

La répartition des participations⁷ aux projets de l'axe 1 est la suivante : l'axe 1 compte **92 participations – dont 38 chefs de file (un par pays et par projet) et 54 partenaires**. La répartition entre les territoires se fait comme suit :

- France : 19 chefs de file et 29 partenaires (soit 48 participations) ;
- Suisse : 19 chefs de file et 25 partenaires (soit 44 participations).

La figure ci-après présente la localisation par département ou canton des chefs de file et partenaires des projets de l'axe 1.

Ce graphique souligne l'inégal dynamisme des territoires dans la programmation :

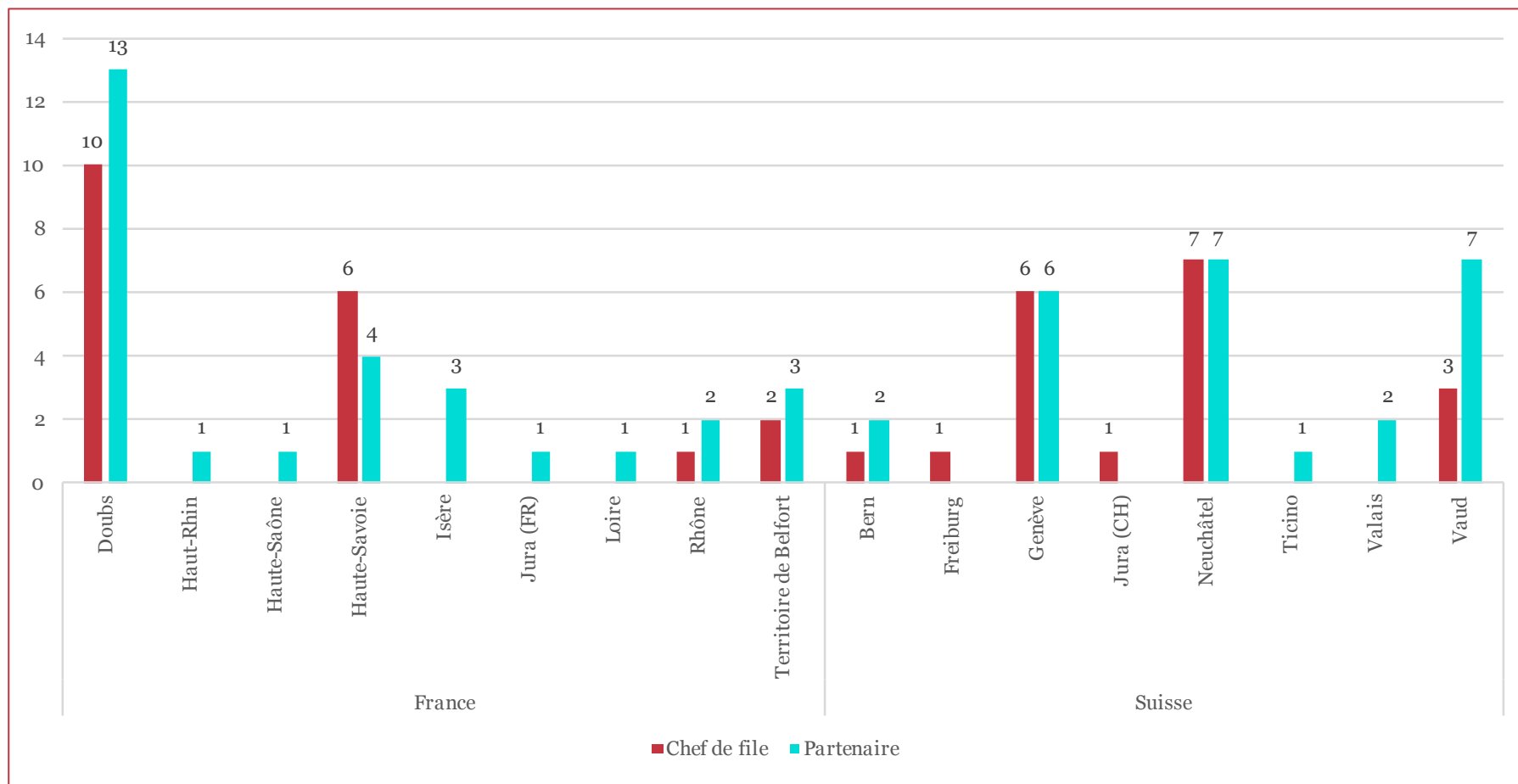
- En France, seuls quatre départements comptent des chefs de file des projets de l'axe 1 :
 - le Doubs est le département le plus représenté, avec quasiment la moitié des participations françaises (23), ainsi que plus de la moitié des coordinations⁸ pour l'axe 1 ;
 - la Haute-Savoie compte un total de 10 participations, dont 6 en tant que chef de file ;
 - le Territoire de Belfort compte 2 chefs de file et 3 partenaires.
 - Le Rhône (hors-zone) a un chef de file et 2 partenaires
- Côté suisse, trois cantons concentrent la très grande majorité des coordinations et des participations (36 sur 44) :
 - le Canton de Neuchâtel (14 participations) ;
 - le Canton de Genève (12 participations) ;
 - le Canton de Vaud (10 participations).

⁶ L'analyse des participations aux projets repose sur le traitement des bases de données transmises par l'AG et par la CRI dans lesquelles les montants programmés sont pris en compte en fonction de la localisation des partenaires des projets.

⁷ Participation = participation à un projet que ce soit en tant que chef de file/coordonnateur ou partenaire

⁸ Coordination = participation à un projet en tant que chef de file/coordonnateur

Figure 16 : Répartition géographique des participations aux projets de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par département ou canton

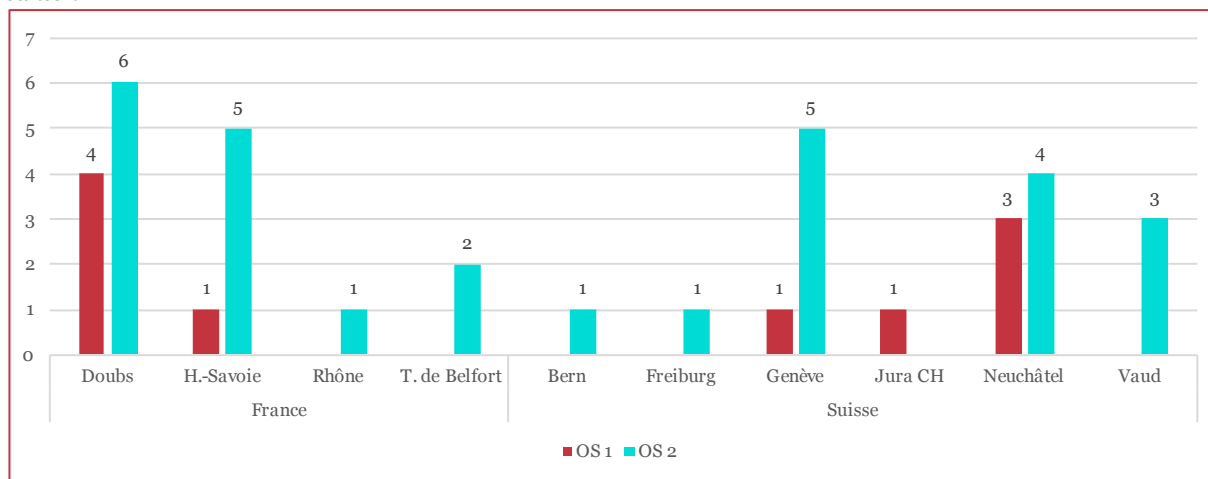


Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Pour ce qui est des chefs de file des projets, ils se concentrent dans :

- quatre départements français : le Doubs et le Territoire de Belfort (en Bourgogne – Franche-Comté), la Haute-Savoie et le Rhône (en Auvergne – Rhône-Alpes) ;
- six cantons suisses, dont principalement les cantons de Genève, de Lausanne et de Vaud :

Figure 17 : Répartition des chefs de file de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par département ou canton



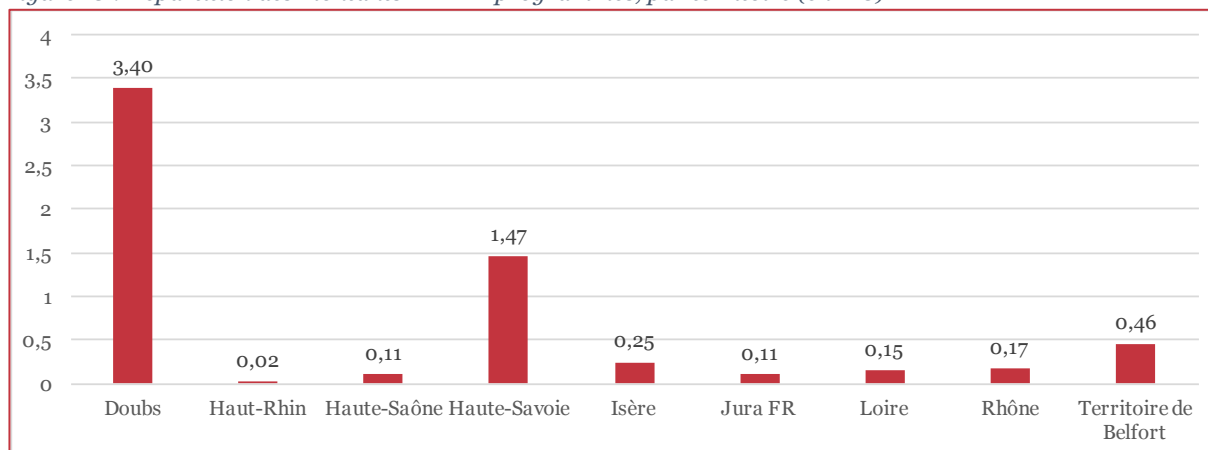
Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Côté français, le Doubs et la Haute-Savoie concentrent le plus de coordinations, avec respectivement 10 et 6 coordinations. Il est à noter que le Rhône, qui accueille un porteur de projet, n'est pas un territoire directement éligible du programme, mais un territoire adjacent. Au niveau des chefs de file suisses, les cantons de Genève, de Lausanne et de Vaud concentrent 16 des 19 chefs de file.

3.1.2 Répartition des financements des projets de l'axe 1 sur les territoires

La répartition géographique des financements FEDER accordés est présentée dans la figure ci-après :

Figure 18 : Répartition des montants FEDER programmés, par territoire (en M€)



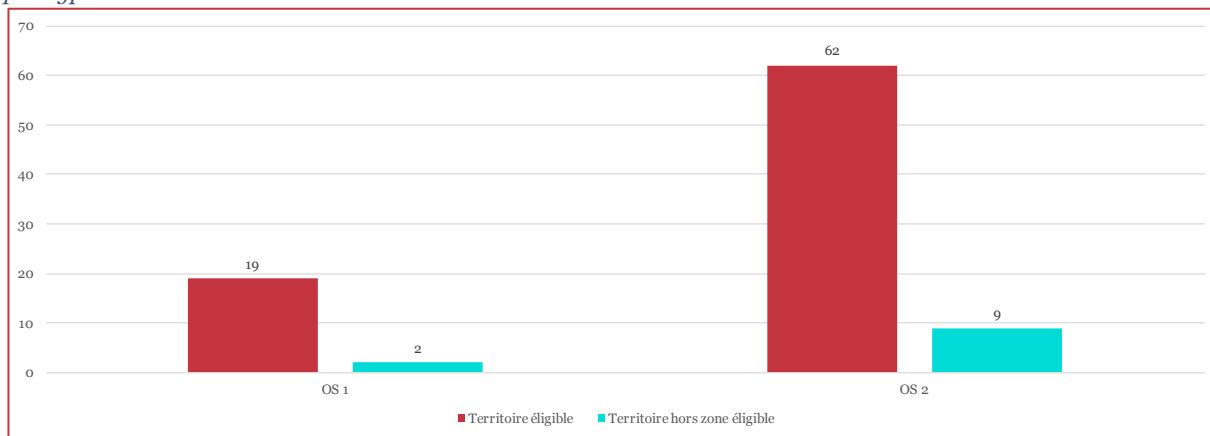
Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Les départements du Doubs et de la Haute-Savoie captent la très grande majorité des montants FEDER programmés : 55 % pour le Doubs (3,4 M€) et 24 % pour la Haute-Savoie (1,5 M€).

3.1.3 Territoire éligible et territoire hors zone éligible

La répartition des participations entre le territoire éligible au programme et le territoire hors zone éligible⁹ est présentée dans la figure ci-après :

Figure 19 : Répartition des participants français aux projets de l'axe 1 du programme Interreg V France Suisse, par type de territoire

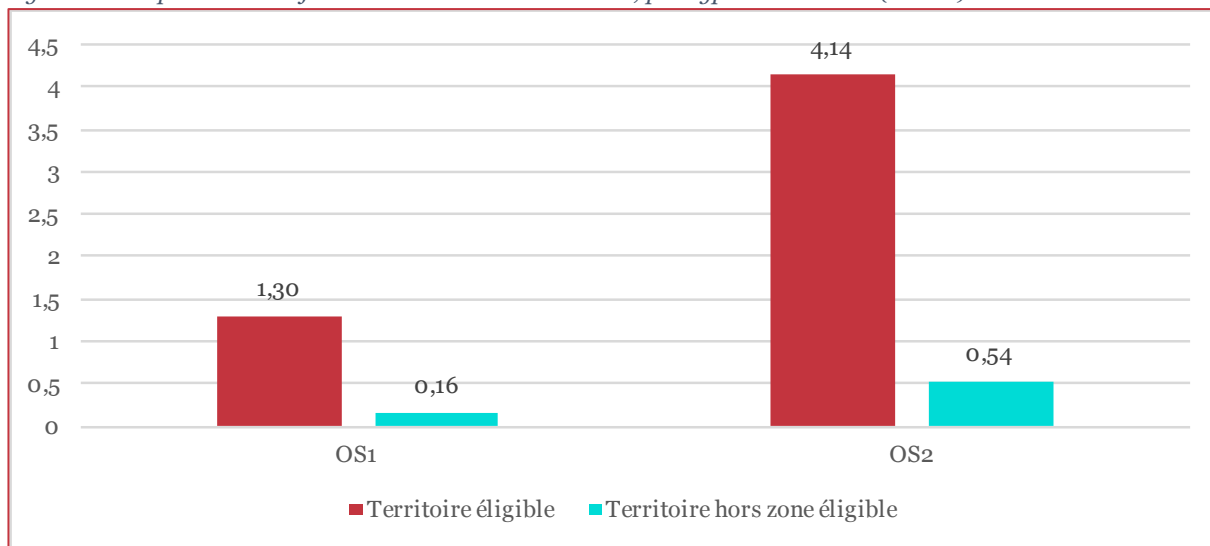


Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Au total, 11 participants à des projets de l'axe 1 sont localisés sur le territoire hors zone éligible : 9 partenaires français et 2 partenaires suisses. Huit des 19 projets comptent au moins un partenaire localisé sur un territoire hors zone éligible. Toutefois, près de 90 % des participations viennent d'organisations localisées sur le territoire éligible au programme.

La figure suivante présente la répartition des financements FEDER selon le type de territoire :

Figure 20 : Répartition des financements FEDER accordés, par type de territoire (en M€)



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

⁹ Le règlement européen sur le FEDER/CTE rend possible l'utilisation de fonds en dehors du territoire du programme (article 20 Règlement (UE) N 1299/2013 Du Parlement Européen Et Du Conseil du 17 décembre 2013

Au total, plus de 88 % des financements FEDER ont alloués à des organisations localisées sur le territoire directement éligible au programme. Le territoire hors zone éligible a reçu un total d'environ 693 K€.

3.2 Une programmation portée par les grandes universités et écoles du territoire, actives souvent dans plusieurs projets

3.2.1 Répartition par type de porteur de projet

L'analyse des participations aux projets par type de porteur permet de mettre en évidence :

- Le rôle majeur des structures publiques : au total, 59 participations sont le fait d'acteurs publics et 33 d'acteurs privés ;
- Le poids important des **organismes de formation ou de recherche** (centre de formation, d'enseignement et école, infrastructure et fournisseurs de services, instituts d'enseignement supérieur et de recherche), avec 47 participations (soit plus de la moitié des participations). On citera notamment :
 - Université de Franche-Comté (FR)
 - Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (CH)
 - Université de Genève (CH)
 - Université de Technologie de Belfort Montbéliard (FR)
 - Université Savoie Mont-Blanc (FR)
 - Haute-Ecole Arc de Neuchâtel (CH)
- Le rôle non négligeable des PME, avec 28 participations (soit environ un tiers des participations).

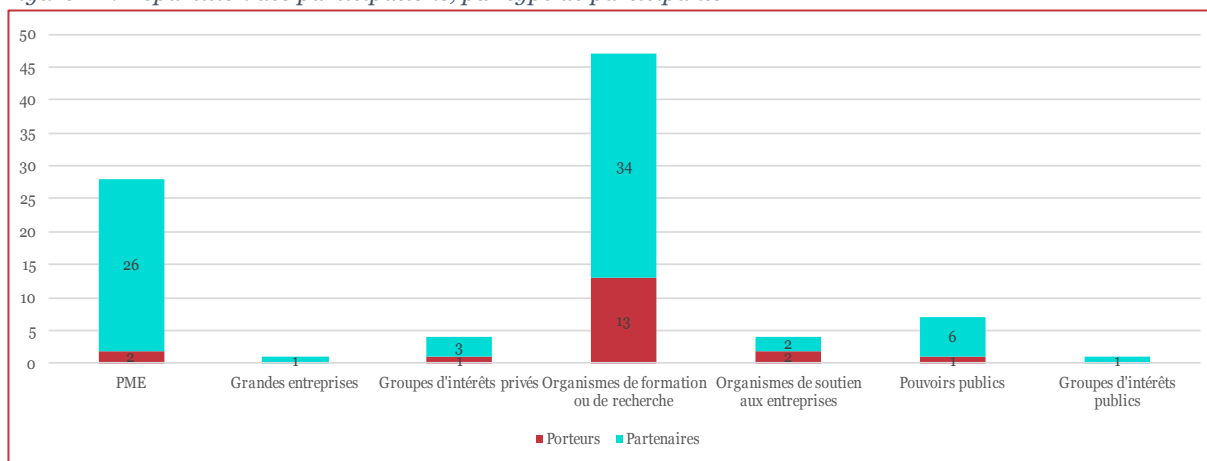
Les structures de soutien aux PME sont des acteurs peu présents dans la programmation (5 participations au total : CCIR Bourgogne Franche-Comté, chambre interdépartementale d'agriculture Doubs territoire de Belfort, Chambre départementale d'agriculture de Haute Saône, Chambre départementale d'agriculture du Jura).

Les structures plus dédiées à l'innovation comme les pôles de compétitivité¹⁰ ou les clusters sont quasiment absentes (à l'exception du Biopark d'Archamps et de la plateforme Mind), alors que le développement de projets transfrontaliers, européens ou internationaux est une composante des feuilles de route des pôles de compétitivité par exemple.

La répartition des participations entre types de participants est la suivante :

¹⁰ Le territoire de coopération comprend en France les Pôles de compétitivité suivants : Pôle Véhicule du Futur, Pôle des Microtechniques, Mont Blanc Industries et Plastipolis (ce dernier a d'ailleurs été sollicité pour un entretien dans le cadre de cette mission d'évaluation mais n'a pas répondu à la demande des consultants).

Figure 21 : Répartition des participations, par type de participants



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

En France comme en Suisse, 13 des 19 chefs de file sont des organismes de formation ou de recherche ; le reste se répartit entre PME, groupe d'intérêt privé, organisme de soutien aux entreprises, pouvoir public.

3.2.2 Récurrence des participations dans les projets

Par ailleurs, cet axe 1 du programme se caractérise par la participation récurrente de certains des porteurs :

- L'axe 1 compte au total 92 participations pour seulement 68 participants différents ;
- 9 participants comptent deux participations ou plus ;
- Parmi ces 9, 4 organismes comptent cinq participations ou plus.

Ce caractère récurrent vaut également pour le rôle de chef de file. Plusieurs organisations comptent en effet plus d'une coordination.

L'axe 1 compte 38 coordinations pour seulement 23 coordonnateurs différents ;

- 6 chefs de file comptent deux coordinations ou plus ;
- Parmi ces 6, 4 compte 3 coordinations ou plus.

Le tableau ci-après présente le nombre de participation et de coordination des principaux acteurs de la programmation de l'axe 1 du Programme 2014-2020.

Tableau 2 : Participations et coordinations multiples au Programme Interreg France Suisse 2014-2020

Participants	Nombre de participations	Nombre de coordination
Université de Franche-Comté (FR)	7	6
Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (CH)	5	4
Université de Genève (CH)	5	3
Université de Technologie de Belfort Montbéliard (FR)	5	3
Université Savoie Mont-Blanc (FR)	4	2
Haute-Ecole Arc de Neuchâtel	3	2

Arcjurassien.ch (CH)	2	2
Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques – ENSMM (FR)	2	
Haute Ecole de Gestion – Genève (CH)	2	

Source : données SC, traitement Technopolis

3.2.3 Récurrence des participations entre le Programme 2007-2013 et le Programme 2014-2020

L'objectif de cette section est de comparer les participants aux projets sélectionnés à ce jour dans le cadre de l'axe 1 du programme Interreg V avec l'ensemble des participants aux projets sélectionnés dans le cadre de l'axe 1 / objectif 1 du programme Interreg IV. Cette comparaison doit notamment permettre d'identifier les participants les plus actifs dans le précédent programme et de voir s'ils sont impliqués à ce jour dans un projet du nouveau programme.

L'objectif 1 de l'axe 1 du programme Interreg IV a soutenu 51 projets, avec 194 organisations participantes différentes, pour un total de 258 participations. Parmi ces organisations, 24 ont eu plus d'une participation : si elles représentent 12 % des organisations participantes, elles représentent 88 participations (soit 34 % des participations). En particulier, cinq organisations ont compté 5 participations ou plus :

- l'Université de Franche-Comté (FR - 16 participations) ;
- l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (CH – 9 participations) ;
- la Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et d'architecture de Genève - HEPIA (CH – 7 participations) ;
- l'AGRIDEA - Association de développement de l'agriculture et de l'espace rural (CH – 6 participations) ;
- la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud - HEIG-VD (CH – 5 participations).

Il s'agit toutefois de grosses organisations et si la structure compte plusieurs participations, ce n'est pas à chaque fois le même laboratoire ou la même équipe.

Les principales organisations de l'axe 1 du Programme 2007-2013 se retrouvent donc en partie dans les participations du Programme 2014-2020 :

- Parmi ces 24 organisations, 12 sont actuellement impliquées dans au moins un projet sélectionné dans le cadre du programme 2014-2020 :
 - **Arcjurassien.ch** ;
 - Centre Hospitalier Universitaire Vaudois ;
 - CSEM SA ;
 - **Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne** ;
 - Fondation rurale inter jurassienne ;
 - HEIG-VD ;
 - Haute Ecole de Gestion de Genève ;
 - HEPIA ;
 - **Université de Franche-Comté** ;
 - Université de Genève ;
 - Université de Lausanne ;
 - **Université de Savoie Mont-Blanc**.

Les Universités de Franche-Comté, de Savoie Mont-Blanc, l'EPFL ou Arcjurassien.ch comptent déjà plusieurs participations au nouveau programme.

- Douze autres organisations n'ont pas encore été retenues pour participer à un projet ou n'ont pas déposé de projet à ce jour.

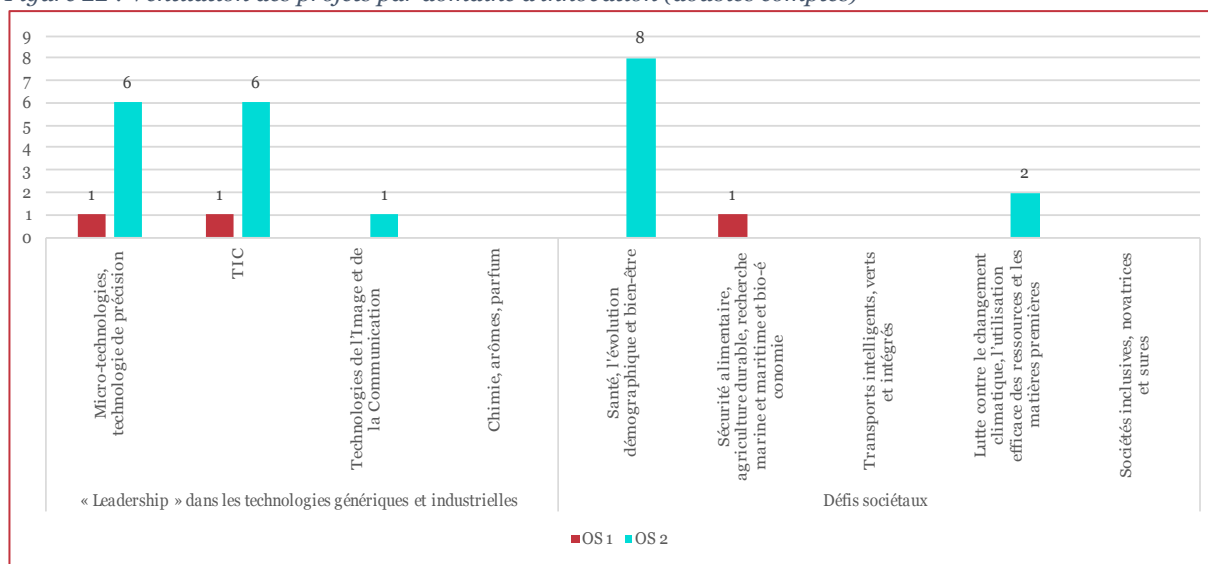
Il est à noter toutefois que le périmètre de l'axe 1 / objectif 1 de l'ancien programme et celui de l'axe 1 du programme actuel ne correspondent pas exactement : par exemple, la fiche action 1 de cet objectif couvre « l'appui aux entreprises et accompagnement dans le cadre de démarches collectives » - ce qui est plus large que l'axe 1 de l'actuel programme. Cela peut expliquer pourquoi certains partenaires actifs sur l'ancien programme ne sont pas à ce jour actifs dans le programme (l'AGRIDEA, les Chambres d'agriculture, Actalia...).

3.3 Une programmation concentrée sur quelques domaines d'innovation

Le diagnostic du Programme a listé les domaines d'excellence du territoire de coopération – 6 grands thèmes déclinés en 16 thèmes - auxquels doivent se rattacher les projets déposés au titre de l'axe 1 du Programme (cf. supra).

Nous présentons ci-dessous les principaux secteurs d'innovation sur lesquels se sont positionnés les projets.

Figure 22 : Ventilation des projets par domaine d'innovation (doubles comptes)



Source : Base de données Synergie. Traitement : Technopolis France.

Trois domaines d'innovation sont plus particulièrement couverts par les projets sélectionnés à ce jour :

- la santé, l'évolution démographique et bien-être (8 projets) ;
- les micro-technologies, technologie de précision (7 projets) ;
- les technologies de l'information et de la communication (TIC – 7 projets).

Si aucun projet ne cible plus qu'un défi sociétal, trois projets ciblent plus d'une technologie générique et industrielle : CITHaDel, NANOFIMT (micro-technologies et TIC) et Serious Game for Health at Work (Santé et Technologie de l'image et de la communication).

Si la liste des secteurs d'innovation éligible au Programme est large, la programmation s'est de facto concentrée sur quelques secteurs. Ceci n'invalide pas pour autant la pertinence d'une liste plus large de secteurs d'intervention : l'objectif de cette liste n'était en effet pas de limiter la programmation à quelques secteurs mais de lister les secteurs de performance de l'ensemble des territoires qui composent l'espace de coopération.

3.4 Messages clés issus des entretiens sur les projets de l'axe 1

Les interlocuteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus soulignent dans leur grande majorité :

- **la qualité générale des projets soutenus au titre de l'axe 1** : les projets sont pertinents, réellement innovants, en adéquation avec les attentes du Programme et du territoire. Les porteurs de projet qui déposent des projets sur cet axe sont des structures compétentes et professionnelles.
- **La qualité renforcée de ces projets par rapport à la programmation précédente** : le périmètre des axes entre 2007-2013 et 2014-2020 n'est pas exactement le même mais les interlocuteurs soulignent le saut qualitatif fait dans les projets de l'axe 1.

Certains déplorent en revanche **la difficulté qu'ils ont à appréhender ces projets**. Cette difficulté tient certes à la nature même et à la complexité intrinsèque des projets de recherche et d'innovation, mais aussi au manque d'effort de vulgarisation que font les porteurs dans la présentation de leur projet. Il est très difficile pour les acteurs du PO de comprendre les tenants et les aboutissants de certains des projets, alors même qu'il ne s'agit pas de projets de recherche fondamentale mais de recherche collaborative appliquée, devant faire la preuve de leurs retombées sur le territoire. Un effort de vulgarisation devrait également permettre de renforcer la communication sur les succès du programme et améliorer l'image d'Interreg.

Par ailleurs, certains mentionnent **l'effet d'aubaine ou d'opportunité de certains porteurs de projets** vis-à-vis d'Interreg : l'instruction a permis de mettre en évidence quelques dossiers réellement tangents quant au respect des règles (partenariat transfrontalier entre une entreprise et sa filière de l'autre côté de la frontière par exemple). Le Programme souhaite donc se doter des outils permettant d'identifier de tels projets.

Au-delà de la qualité des projets se pose la question de la **diversité de la programmation : la récurrence de certains porteurs de projets** que nous avons présentée précédemment est pour certains interlocuteurs une des principales faiblesses du Programme et la marque de sa difficulté à se renouveler, à renouveler son vivier de porteurs de projets et attirer de nouveaux porteurs.

La récurrence de la participation de certains porteurs de projets au Programme Interreg a plusieurs explications :

- La nature même des projets attendus sur l'axe Recherche et innovation : s'agissant de projets de recherche collaborative, il est logique de trouver parmi les porteurs ou les partenaires les universités et écoles du territoire ;
- Un effet d'apprentissage et de capitalisation d'Interreg par les structures qui ont pu se doter, depuis plusieurs programmations, des ressources humaines compétentes en matière de gestion de projets et de gestion de projets européens ;
- Les partenaires récurrents du projet sont de grosses structures : l'EPFL compte par exemple en 2016 353 laboratoires et si c'est bien l'EPFL qui participe régulièrement au programme, ce sont à chaque fois des laboratoires et des équipes différentes. Il en va de même pour les autres écoles et universités du territoire.

De plus, ces porteurs de projets récurrents du Programme sont d'ailleurs de grosses structures qui ont les ressources pour aller sur des financements plus importants et plus complexes.

Certains regrettent à ce titre **la faiblesse de l'animation faite par le Programme**, l'animation de premier niveau étant effectuée par les partenaires du Programme¹¹. Pour certains interlocuteurs, renforcer l'animation par le SC permettrait de faire venir de nouveaux projets et de nouveaux porteurs et de permettre au comité de sélectionner des projets parmi un plus grand nombre de dossiers soumis (pour pouvoir y choisir les meilleurs). Cette option a toutefois des conséquences lourdes en termes de gestion et de ressources du Programme.

¹¹ On peut citer à titre d'exemple l'initiative « Fabrique à projets » de la Région Bourgogne Franche Comté qui a pour but de faire émerger sur le territoire de la région davantage de projets à soumettre aux différents fonds européens (dont Interreg), ainsi qu'aux dispositifs de soutien régionaux.

4 Les perspectives de programmation

Afin d'envisager le potentiel de programmation de l'axe 1 pour la suite du Programme, nous avons travaillé sur la base de deux outils principaux que nous présentons dans cette section¹² :

- Projection arithmétique de la programmation sur la base du rythme de programmation sur le début de la période et du coût moyen d'un projet de l'axe 1 ;
- Identification du vivier des porteurs de projets potentiels par le SC et les acteurs du territoire.

4.1 Projection arithmétique de la programmation

A partir des résultats des derniers Comités de programmation, il est possible de faire des projections sur le futur de la programmation de l'axe 1.

Pour mémoire, à la fin de l'année 2016, la programmation était la suivante :

- Sur le FEDER :
 - OS 1 :
 - 5 projets approuvés, pour un total de 1,5 M€ de FEDER soit 291 K€ en moyenne par projet,
 - un reliquat FEDER de 1,5 M€ ;
 - OS 2 :
 - 14 projets approuvés, pour un total de 4,7 M€ - soit 333 K€ en moyenne par projet,
 - un reliquat FEDER de 5,3 M€ ;
- Pour le volet suisse, pour les 2 OS (la maquette n'est pas détaillée par OS)
 - les projets programmés s'élèvent à 5,42M CHF sur les 2 OS ;
 - le montant moyen du projet est de 285 K CHF ;
 - le reliquat sur l'axe est de 5,24M CHF ;

En faisant l'hypothèse de deux Comités de programmation par an, la projection est la suivante :

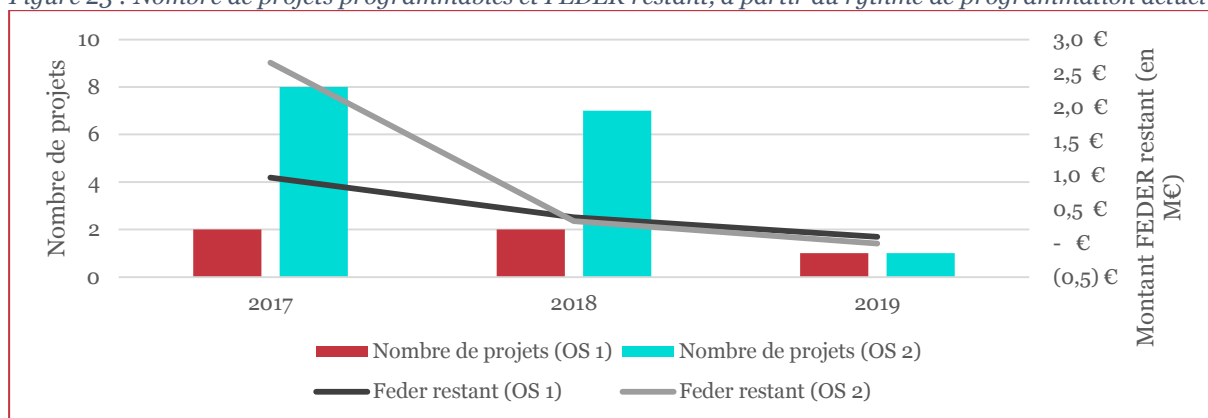
- **Au rythme de programmation actuel, l'enveloppe financière FEDER devrait être consommée en 2019.**

En faisant l'hypothèse d'un rythme de programmation équivalent à l'année 2016, il sera possible de financer :

- **Sur l'OS 1, environ 5 nouveaux projets** (soit un total de 10 projets sur l'ensemble de l'OS pour le programme) ;
 - **Sur l'OS 2, environ 16 nouveaux projets** (soit un total de 30 projets sur l'ensemble de l'OS pour le programme).
 - **A ce même rythme, l'enveloppe financière du volet suisse devrait être consommée en 2018.**
- En faisant l'hypothèse d'un rythme de programmation équivalent à l'année 2016, il sera possible de financer **18 nouveaux projets**.

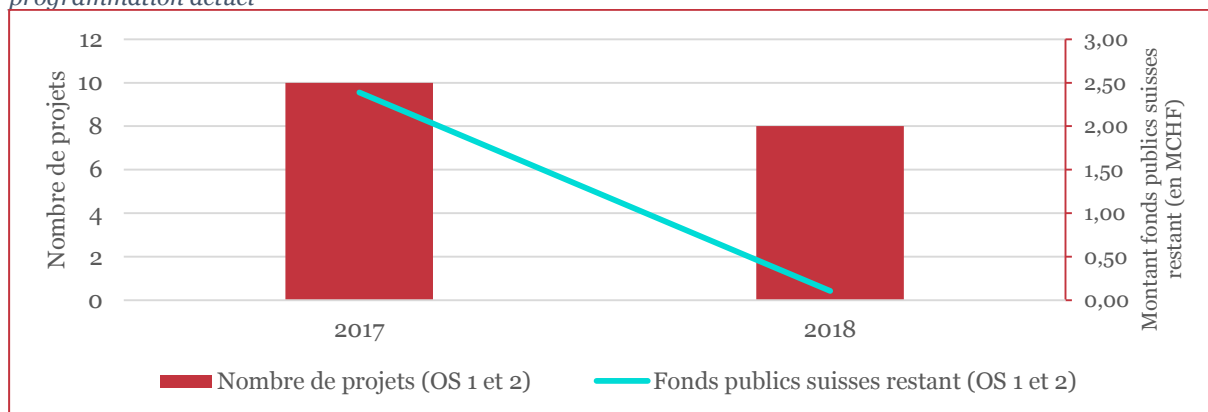
¹² L'analyse des notices relatives aux indicateurs du Programme n'a pas permis d'affiner cette analyse.

Figure 23 : Nombre de projets programmables et FEDER restant, à partir du rythme de programmation actuel



Traitement Technopolis France

Figure 24 : Nombre de projets programmables et montants suisses restant, à partir du rythme de programmation actuel



4.2 Une estimation du vivier des porteurs de projets

Afin d’estimer le potentiel de programmation et le vivier des porteurs de projets, nous avons d’une part regardé les données recensées par le Secrétariat Conjoint et d’autre part sollicité les acteurs de la recherche et de l’innovation du territoire.

4.2.1 Recensement par le Secrétariat Conjoint

Le Secrétariat Conjoint recense les porteurs de projets et les idées de projets au moment où il est approché par les porteurs. Ce recensement fait état pour l’axe 1 du potentiel de projets suivants :

Tableau 3 : Vivier de projets recensés par le SC

	Total Axe 1	Dont OS1	Dont OS2
Projets en cours de montage	7	1	6
Projets en cours d’instruction	9	1	8
Projets rejetés	4	1	3
Projets abandonnés	1	1	

Source : données SC (15/04/2017)

Le montant total FEDER pour ces projets s'élève à près de 10M€ (mais il convient de noter que certains de ces projets ont été rejetés ou abandonnés car les montants FEDER sollicités étaient trop importants et/ou posaient d'ailleurs à ce titre un problème au regard du droit des aides d'Etat.

4.2.2 Identification par les acteurs de la recherche et l'innovation du territoire

Lors des entretiens réalisés, nous avons posé la question à nos interlocuteurs de savoir s'ils avaient connaissance de projet ou d'idée de projet qui devraient ou pourraient être déposés à plus ou moins court terme sur Interreg. Si les interlocuteurs ont en règle générale une très bonne connaissance des porteurs pertinents ou potentiellement intéressés par Interreg, ils n'ont pas la connaissance de projets en préparation. Le DRRT de Bourgogne Franche Comté par exemple est en mesure de lister différentes structures pertinentes, sans pour autant savoir si elles sont porteuses de projet potentiels. On citera notamment :

- les SAIC (service d'activités industrielles et commerciales) des Universités qui connaissent bien les collaborations existantes (pouvant être prolongées et cofinancés par Interreg) entre chercheurs publics et entreprises ;
- les Pôles de compétitivité ;
- Les laboratoires des groupements ayant obtenu le label FrenchTech (MedTech à Besançon et Belfort) ou le label 'Territoire Hydrogène' à Montbéliard (et Dôle)
- La SATT Grand-Est qui a également des chargés d'affaire qui sont basés à Besançon (locaux de ENSMM),
- L'incubateur d'entreprise innovantes IEI-FC
- Certaines PFT (Plateformes technologiques associant lycées technologiques, PME et laboratoires, qui sont labellisées ou non par le ministère de la recherche)
- Partenaires de la grappe technologique 'Vallée de l'Energie' de Belfort
- Les chambres de commerce et d'industrie

Par ailleurs, les interlocuteurs soulignent que les projets de recherche et innovation sont par nature i) des projets très *bottom up*, qui naissent de la volonté d'individus, chercheurs, entrepreneurs, ii) des projets tenus dans une certaine confidentialité pour des raisons évidentes de secret de l'innovation et iii) de petits projets (notamment quand on les compare aux projets de l'axe transport du PO). Ainsi, même avec une très fine connaissance de l'écosystème de la recherche et de l'innovation du territoire, il semble impossible d'établir une estimation du potentiel de projets qui pourraient être soumis à Interreg.

De plus, les estimations faites par les interlocuteurs qui se risquent à l'exercice varient fortement :

- Certains indiquent que le territoire regorge de porteurs de projets potentiels et que le travail de communication et d'animation du Programme devrait continuer à porter ses fruits : il faut donc s'attendre au maintien du rythme de programmation ;
- Certains soulignent en revanche que le Programme a bénéficié en début de programmation d'un nombre important de nouveaux projets, que le nombre de porteurs de projets effectifs est limité et qu'il faut attendre la fin de ce cycle de programmation (3 ans) avant de voir de nouveaux projets émerger ;
- D'autres enfin soulignent le contexte politique incertain (et notamment en France avec les élections présidentielle et législatives à venir) et les dynamiques différentes qui pourraient influencer la programmation Interreg : des mesures plus favorables aux entreprises et des incitations nationales pour l'innovation pourraient rendre Interreg moins attractif ; au contraire, la baisse des financements publics pour la recherche et l'innovation pourraient rendre Interreg plus attractif.

L'estimation du potentiel de programmation de l'axe 1 est donc aléatoire. Les hypothèses contradictoires ne permettent pas réellement de présenter une estimation de la programmation.

5 Procédures d'instruction des projets de l'axe 1

5.1 Prise en compte des recommandations de l'étude de capitalisation du Programme Interreg 2007-2013

Le rapport de capitalisation du Programme 2007-2013 dressait un bilan positif de l'axe Recherche et innovation, recommandait de reconduire cet axe sur 2014-2020 en l'assortissant de recommandations opérationnelles.

Nous présentons dans le tableau ci-dessous les conclusions du rapport et leur prise en compte dans le début de la programmation 2014-2020

Tableau 4 : Suivi des recommandations de l'étude de capitalisation du Programme 2007-2013

Recommandations du rapport de capitalisation	Prise en compte dans le début de la programmation 2014-2020	Prise en compte pour la présente évaluation
Conforter ce thème, en profitant des fortes complémentarités entre les systèmes français et suisse	Fait	Déjà fait
Promouvoir l'émergence de nouveaux thèmes stratégiques : économie sociale et solidaire, innovation sociale, technologies vertes, transition énergétique, par des appels à projets stratégiques	Les 4 secteurs listés (économie sociale et solidaire, innovation sociale, technologies vertes, transition énergétique) sont éligibles au PO. Ils n'nt pas fait l'objet d'appels à projets spécifiques	Adoption de procédures d'appel à projets Sélection de ces thèmes pour les AAP
Faciliter l'accès des TPE/PME à Interreg par l'information (réseau d'animation territoriale et organisations professionnelles), par l'accompagnement renforcé pour le montage et la mise en œuvre des projets, et par la mise en place d'un dispositif de microprojets réduisant les exigences administratives et financières	Non réalisé	Enjeu persistant sur le renforcement de l'animation
Mise à disposition d'une expertise thématique	Non réalisé (mais l'instruction a été renforcé avec une meilleure structuration des avis des directions opérationnelles)	Association d'une expertise toujours d'actualité
S'assurer de la compétence en management de projet des bénéficiaires	Non réalisé	Sans enjeu pour la mission
Valoriser ces projets à forte valeur ajoutée, vecteurs d'image	En cours, actions de communication (publications papier et site internet)	Enjeu fort sur la vulgarisation des projets par les porteurs de projet
Gestion plus souple du calendrier pour le temps de la création et de	Non réalisé et non envisagé	Sans enjeu pour la mission

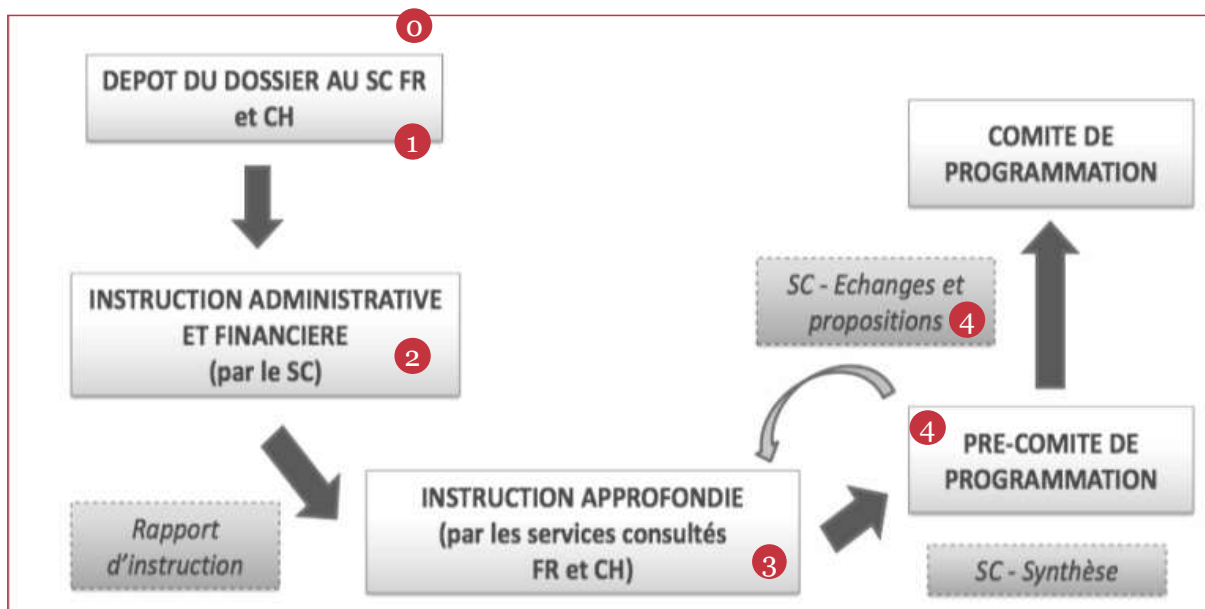
l'innovation, par exemple, prolongement du projet avec formulaire de candidature plus léger		
---	--	--

Source : Etude de capitalisation du Programme Interreg 2007-2013 (juillet 2013)

5.2 Prise en compte spécifique des projets de l'axe 1 dans le processus d'instruction : identification des leviers d'actions et des points de blocage persistants dans la prise en compte spécifique des projets de l'axe 1 dans l'instruction

Nous présentons dans le tableau ci-dessous les principales étapes du processus d'instruction des projets et mettons en évidence les éléments spécifiques à l'axe 1 et à la nature des projets soutenus à chacune des différentes étapes (cf. figure ci-après – le processus d'instruction du programme est présenté pour mémoire de façon détaillé en annexe du rapport).

Figure 25 : Processus d'instruction des projets



Source : Site Internet du Programme

Ce tableau permet une première identification des leviers d'actions et des points de blocage persistants dans la prise en compte spécifique des projets de l'axe 1.

N° étape	Modalités de prise en compte spécifique des projets de l'axe 1	Avantages / Intérêt pour la prise en compte spécifique des projets de l'axe 1	Inconvénients / manques constatés pour la prise en compte spécifique des projets de l'axe 1	Pistes d'actions
0		En amont de la soumission du projet à Interreg, certains projets sont validés par les « maisons mères » des porteurs de projet (exemple de l'Université de Franche Comté dont le Conseil Scientifique valide les projets qui seront soumis à Interreg). Un premier filtre quant à la pertinence et à la qualité scientifique des projets est effectué à ce stade.		Généraliser (quand cela est possible) et formaliser l'aval des « maisons mères » des projets
1	<p>Au stade de la fiche pré-projet,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant 2016 : le porteur doit préciser « dans quelle mesure le projet répond aux enjeux de la politique régionale de la Suisse en améliorant la compétitivité des territoires et en y générant de la valeur ajoutée » • A partir de juin 2016, des dispositions ont été ajoutées suite à l'adoption de la jurisprudence sur les retombées : le porteur doit « détailler les répercussions/retombées du projet sur le territoire de part et d'autre de la frontière pendant le projet, et/ou après le projet. Préciser quel est l'impact réel du projet sur la zone de coopération. <p>Ex : Qui bénéficie des résultats du projet ? Qui conserve le brevet, les équipements, les données ?... »</p>	La fiche pré-projet a été étoffée pour permettre au SC de mieux évaluer les retombées sur le territoire.	Les porteurs de projet les plus aguerris au montage de projet et à la recherche de financement européens savent apporter « les réponses qu'on attend d'eux ».	<p>Renforcer l'objectivation des critères d'analyse et illustrer les attentes du Programme</p> <p>Accompagner les porteurs de projets dans ce travail de réflexion sur les retombées des projets (travail de pédagogie à destination des porteurs)</p> <p><i>NB : le partenariat est partagé sur la pertinence de renforcer le niveau des attentes de la fiche pré-projet (cf. cellule d'appui 17/02/2017)</i></p>
2	<p>Le SC analyse la présentation faite par le porteur de projet sur l'amélioration de la compétitivité des territoires et en y générant de la valeur ajoutée et sur les répercussions/retombées du projet sur le territoire de part et d'autre de la frontière pendant le projet, et/ou après le projet.</p> <p>Le SC rédige un rapport d'instruction.</p>	Le PO a marqué son souci de voir détaillée et objectivée l'amélioration de la compétitivité des territoires, de la valeur ajoutée du projet, des retombées sur le territoire, etc.	Les porteurs de projet les plus aguerris au montage de projet et à la recherche de financement européens savent apporter « les réponses qu'on attend d'eux ».	<p>Renforcer l'objectivation des critères d'analyse et illustrer les attentes du Programme</p> <p>Accompagner les porteurs de projets dans ce travail de réflexion sur les retombées des projets (travail de pédagogie à destination des porteurs)</p>

3	<p>Concernant la fiche d'analyse de la NPR, celle-ci est rédigée par le porteur suisse (annexe au dépôt tel que mentionné dans la liste des pièces à fournir). Ensuite, durant l'instruction, après analyse administrative et financière faite par le SC CH, celui-ci détermine la participation ou non de la Confédération en remplissant le rapport d'instruction spécifique à la NPR.</p>	<p>La fiche d'instruction et la fiche d'analyse de la NPR demandent des analyses détaillées des liens avec la NPR.</p>	<p>Les porteurs de projet les plus aguerris au montage de projet et à la recherche de financement savent apporter « les réponses qu'on attend d'eux ».</p>	<p>Renforcer l'objectivation des critères d'analyse et illustrer les attentes du Programme</p> <p>Accompagner les porteurs de projets dans ce travail de réflexion sur les retombées des projets (travail de pédagogie à destination des porteurs)</p>
4	<p>FR : Analyse par les services métiers Etat et Régions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Région Bourgogne Franche Comté : Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ; Direction des Affaires Économiques - Région Auvergne Rhône Alpes : Directions opérationnelles concernées - Etat : Le SGAR définit le service consulté (en général DRRT, voire DIRECCTE pour les projets de l'axe 1) 	<p>Les interlocuteurs estiment que les dossiers sur lesquels ils sont amenés à se prononcer sont complets et bien présentés : ils ont en règle générale les éléments pour se forger un avis.</p> <p>Les interlocuteurs estiment avoir la connaissance des sujets, des réseaux, des acteurs nécessaires pour formuler un avis sur les projets (au besoin sur certains projets, ils sollicitent un avis extérieur de façon informelle).</p> <p>Les grilles proposées pour l'instruction des projets permettent d'objectiver l'analyse. Comme les personnes en charge de cet avis ne sont pas systématiquement les mêmes et ne travaillent pas régulièrement sur Interreg, il est essentiel de formaliser les points d'analyse.</p>	<p>Certains points de la fiche d'analyse sont redondants (les porteurs font parfois même un copier-coller de leur réponse) ; d'autres pourraient être précisés (exemples, indicateurs pour accompagner les services instructeurs dans leurs analyses)</p> <p>Dans l'instruction par les services métiers, ces derniers recommandent souvent aux projets de se rapprocher des structures d'accompagnement de la recherche et de l'innovation sur les territoires en lien avec le secteur (cf. pôle de compétitivité, clusters, etc.).</p>	<p>Renforcer l'objectivation des critères d'analyse et illustrer les attentes du Programme</p> <p>Solliciter systématiquement des porteurs de projets de présenter leurs liens avec les structures d'accompagnement de la recherche et de l'innovation sur les territoires en lien avec le secteur (cf. pôle de compétitivité, clusters, etc.).</p>
3	<p>CH : analyse des projets par les services métiers des cantons, couplée depuis novembre 2016 à l'analyse des projets faite par Alliance (structure d'ingénierie de projets de recherche collaborative en Suisse Romande)</p>	<p>Le recours à Alliance permet de s'assurer de la bonne instruction des projets sur un plan scientifique.</p>	<p>Les cantons interrogés indiquent avoir peu de ressources en interne pour effectuer une instruction pertinente des projets. Les avis formulés sur les projets sont parfois succincts.</p> <p>Le recours à Alliance n'est pas formalisé.</p> <p>Les avis d'Alliance doivent être endossés par les cantons, ce qui n'a pas toujours été le cas.</p>	<p>Formaliser le recours à Alliance et la valeur de l'avis des experts d'Alliance</p>
4	<p>Echanges et propositions en amont du comité de pré-programmation et de programmation</p>		<p>Les interlocuteurs indiquent que les compléments d'information demandés le sont parfois dans un délai trop court.</p>	<p>Adapter le délai dans lequel les services doivent fournir un retour.</p>

5.3 Messages clés issus des entretiens avec les partenaires du Programme sur le processus d’instruction et la prise en compte spécifique des projets de l’axe 1

Des entretiens menés avec les différents partenaires du programme, il ressort les messages clés suivants quant au processus d’instruction :

- **Les procédures ont fait l’objet d’une amélioration progressive** : la fiche d’instruction a été adaptée aux demandes des services instructeurs : certains éléments ne correspondant pas aux expertises des services ont été supprimées (égalité homme/femme, environnement) et surtout, les critères sur lesquels les services ont à formuler un avis ont été précisés. Ces critères permettent l’objectivation de l’instruction, l’homogénéisation de l’instruction entre les différents services et les différentes personnes.

Les délais dans lesquels les avis sont sollicités sont bons et permettent aux instructeurs de faire le travail nécessaire sur les projets. Ils sont parfois trop courts quand un complément d’avis est demandé peu avant le pré-comité.

- **Certains éléments pourraient toutefois gagner à être précisés ou illustrés davantage.** Les services instructeurs indiquent notamment que les observations qu’ils formulent sur les projets quand ils émettent leur avis portent dans la majorité des cas sur les points suivants :
 - Équilibre du partenariat ;
 - Implication effective des différents acteurs ;
 - Modalités de gestion de la propriété industrielle ;
 - Modèle économique du projet ;
 - Développement d’affaires, mise sur le marché et perspectives commerciales de l’innovation.

- **Sur l’appréciation des retombées économiques**, les interlocuteurs rappellent en préalable que pour les projets d’innovation, la prise de risque est une donnée inhérente : les retombées économiques d’un projet présentées avant son lancement ne sont donc par définition que des prévisions. Néanmoins, il est possible de limiter cette prise de risque par le projet en mettant l’accent sur quelques « garde-fous ».

Pour certains, la participation d’entreprises au projet est un gage solide de retombées économiques (si l’entreprise s’engage dans un projet, c’est qu’elle en attend des retombées économiques). Il importe alors de s’assurer de la participation réelle (cofinancement ou mise à disposition de notamment) et de la prise de risque assumée par l’entreprise (certaines entreprises ont en effet développé de réelles compétences en recherche de financements publics).

De plus, nos interlocuteurs soulignent le renforcement de la prise de conscience par les porteurs de cet enjeu du programme et la valeur pédagogique des critères de sélection. Poser la question des retombées économiques amène déjà les porteurs à monter leur projet différemment. Par ailleurs, les porteurs de projets, qui soumettent également des demandes des financements dans le cadre d’autres appels à projets sont de plus en plus habitués à devoir justifier des retombées économiques pour le territoire.

- **Sur l’appréciation de la dimension transfrontalière du projet**, les interlocuteurs indiquent que les porteurs de projet sont habiles pour justifier de cette valeur ajoutée transfrontalière et de la nécessité de trouver un partenaire de l’autre côté de la frontière. L’un de nos interlocuteurs qui a expertisé 9 projets Interreg qui lui ont été soumis indique que :
 - pour un premier tiers, la dimension transfrontalière était nécessaire et avérée : le bon partenaire académique ou industriel du projet se trouvait de l’autre côté de la frontière ;
 - pour un deuxième tiers, la dimension transfrontalière était pertinente mais qu’elle n’était pas incontournable (les projets de R&D sont toutefois des projets *bottom up*, reposant sur des relations interpersonnels qui justifie cette dimension transfrontalière) ;
 - pour un troisième tiers, la dimension transfrontalière relevait sûrement d’un effet d’aubaine dans la perspective du financement Interreg. Le partenaire académique ou industriel aurait pu être trouvé dans le même pays. Toutefois, il s’agit réellement d’une action de coopération attendue au terme du Programme.

- **Il semble qu'il y ait une forte différence entre la situation en Suisse et la situation en France quant à l'instruction par les services métiers et à la capacité d'instruction de ces derniers :**

- En effet, les services instructeurs français, Etat comme Régions, en Bourgogne-Franche-Comté comme en Auvergne-Rhône Alpes, indiquent être en capacité de fournir un avis argumenté sur les projets : les informations demandées aux porteurs sont pertinentes et suffisamment détaillées pour se prononcer, les grilles d'instruction sont opérationnelles, ils ont acquis, avec la montée en puissance des fonds européens notamment, une grande expérience dans l'instruction de projets de type Interreg, ils ont en interne les compétences pour comprendre les projets (tout au moins pour en faire une instruction administrative. Ils rappellent qu'il ne s'agit pas d'en faire une instruction scientifique comme dans le cas d'un programme comme H2020 ou ANR), ils peuvent au besoin mobiliser un réseau de partenaires s'ils manquent de compétences en interne. Les services de Bourgogne Franche-Comté rappellent d'ailleurs qu'ils ont été associés au travail de définition des attentes sur les projets de l'axe 1 et se sont nourris de leurs expériences sur le PO FEDER ou sur les appels à projets régionaux pour alimenter Interreg.
- En Suisse en revanche, la majorité des cantons interrogés indique qu'elle n'avait pas en début de programmation la même capacité que leurs homologues français à instruire les projets de recherche et de recherche appliquée (pas la même expérience d'instruction des projets et pas les mêmes ressources spécialisées). Pour pallier cette faiblesse constatée dans l'instruction, le côté suisse du programme a donc sollicité depuis deux comités une structure tierce, spécialiste des projets de recherche collaborative en Suisse romande, Alliance, pour accompagner les cantons dans l'instruction des projets.

Ce recours à Alliance, sur un mode exploratoire à ce jour, est jugé comme plutôt pertinent et efficace par Alliance, par les cantons et par la CRI mais pourrait être formalisé et précisé si la coopération devait être poursuivie.

Pour cette évaluation de projet, Alliance a développé une grille d'instruction des projets :

- La grille est relativement simple et présente un nombre limité de points d'analyse répartis en 2 catégories : objectifs commerciaux (Business case (contexte et utilité du projet), business model, concurrence, SWOT et risques) et objectifs scientifico-techniques du projet (Défis scientifiques du projet, étapes du travail, principaux livrables et protection de la propriété intellectuelle).

La force de l'instruction d'Alliance repose en fait sur les compétences des personnes en charge de cette instruction et leur habitude à réaliser ce genre d'exercice, plutôt que dans le niveau de précision de la fiche d'instruction.

- Un autre intérêt de cette fiche d'instruction est le fonctionnement par notation : les différents critères reçoivent chacun une note et le projet a donc une note finale globale, ce qui permet ensuite de comparer les projets les uns par rapport aux autres.

- **Enfin, certains de nos interlocuteurs soulignent la différence d'appréciation entre les acteurs français et les acteurs suisses, liée à l'origine des fonds à programmer :** les services français se prononcent sur l'allocation de fonds européens quand les services suisses se prononcent sur l'allocation des fonds des cantons : il semblerait donc qu'ils soient bien plus vigilants sur la valeur ajoutée de ce financement et les retombées du financement pour le territoire. Cette vigilance se trouve traduite par exemple dans l'analyse de l'adéquation des projets avec la Nouvelle Politique Régionale : les projets sont analysés au regard de leur adéquation avec la NPR, sur la base d'une fiche d'analyse du projet rédigée par le porteur de projet et synthétisée par le SC. Les fiches détaillent les « prestations et produits attendus », les « effets attendus sur les groupes cibles » et les « conséquences attendues pour le territoire » pour les projets de l'OS 1 et les projets de l'OS2. Il pourrait être pertinent de dissocier dans l'analyse (notamment côté suisse) l'analyse de la qualité du projet et l'opportunité pour les cantons de le financer : un projet doit pouvoir être jugé de bonne qualité sans pour autant qu'il soit opportun pour un canton de le financer.

Cette appréciation serait à moduler car au sein des cantons, une dichotomie existe également entre les services qui financent les projets et les services métiers qui formulent un avis technique.

6 Conclusions

Le diagnostic sur la recherche et l'innovation dans le territoire de coopération dressé en 2014 est aujourd'hui toujours pertinent et recueille l'assentiment des différents interlocuteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus :

- la performance générale du territoire en matière de recherche et d'innovation, la présence d'acteurs majeurs est confirmée ;
- la liste des secteurs d'innovation stratégique est confirmée : cette liste est certes longue mais elle correspond aux différents potentiels d'innovation du territoire. Il pourrait être envisagé de réduire le champ de cette liste, non pas pour réduire le potentiel de programmation de façon comptable mais dans une logique de concentration des moyens sur un ou quelques secteurs (cf. piste d'action n°6 sur la mise en place d'un appel à projet ciblé), d'association d'une expertise renforcée sur ces quelques secteurs au moment de l'instruction (cf. piste d'action n°1 sur le renforcement de l'expertise) ou de communication sur une dominante plus marquée du Programme ;
- la pertinence des deux objectifs spécifiques est maintenue : le premier objectif sur les réseaux de coopération est encore nécessaire et permet d'alimenter à terme le deuxième objectif spécifique sur les produits, direction vers laquelle il faut tendre.

La programmation sur l'axe 1 est dynamique : les acteurs et les partenaires du Programme soulignent la qualité générale des projets soutenus au titre de l'axe 1, leur caractère innovant et la compétence générale des porteurs de projets. **Certains points de la programmation pourraient toutefois être encore améliorés**, ce qui amène les gestionnaires et partenaires du programme à envisager, quasiment à mi-parcours de la période de programmation, **plusieurs pistes d'action pour la suite de la vie du Programme** :

- La nécessité pour le Programme de mieux identifier le potentiel de projets à programmer sur l'axe 1 d'ici la fin de la période de programmation en effectuant le recensement du potentiel des projets pour l'axe 1 (cf. **piste d'action n°2**). Ceci doit permettre au PO de renforcer sa capacité de pilotage (et le cas échéant, envisager à l'appui de projections fiables du potentiel de programmation, l'option d'un remaquetage. Le-remaquetage est une opération administrative lourde qui implique l'aval de la Commission Européenne et nécessite en amont un accord politique sur la stratégie à adopter : sur quel(s) axe(s) souhaite-t-on prendre des crédits pour abonder quel(s) autre(s) axe(s) ?) ;
- La nécessité de travailler avec les porteurs de projet sur la vulgarisation de leurs projets : le Programme Interreg ne soutient pas des projets de recherche fondamentale accessible à un petit nombre d'experts mais des projets de recherche appliquée collaborative qui doivent être en mesure de faire la preuve de leurs retombées sur le territoire (cf. **piste d'action n°3**) ;
- La nécessité pour les porteurs de projets de justifier encore davantage des retombées pour le territoire et de la dimension transfrontalière des projets (cf. **pistes d'action n° 4** sur la précision des critères d'analyse **et n°5** sur l'introduction d'une notation des critères et des projets dans l'instruction) ;

Toutefois, la nécessité d'assurer ce travail qualitatif dans l'instruction des projets doit être faite sans alourdir démesurément le travail pour le SC ou les services instructeurs, et surtout pour les porteurs de projet. Il est essentiel que le Programme reste attractif pour les porteurs de projets potentiels ; il est donc essentiel de garantir un équilibre entre les informations demandées et les montants alloués.

7 Pistes d'action pour la suite de la programmation

De ces constats sur la programmation découlent des pistes d'action pour la suite de la période 2014-2020 sur lesquels les partenaires se sont prononcés lors d'un atelier de travail qui s'est tenu le 31 mai 2017 et du Comité de suivi du 8 juin 2017.

La figure ci-dessous présente la feuille de route retenue par les participants à cet atelier et présentée au Comité de suivi : elle fait le lien entre les problèmes ou besoins identifiés au terme de la phase d'évaluation de l'axe 1 et les pistes d'actions proposées. Ces pistes d'action sont de trois ordres :

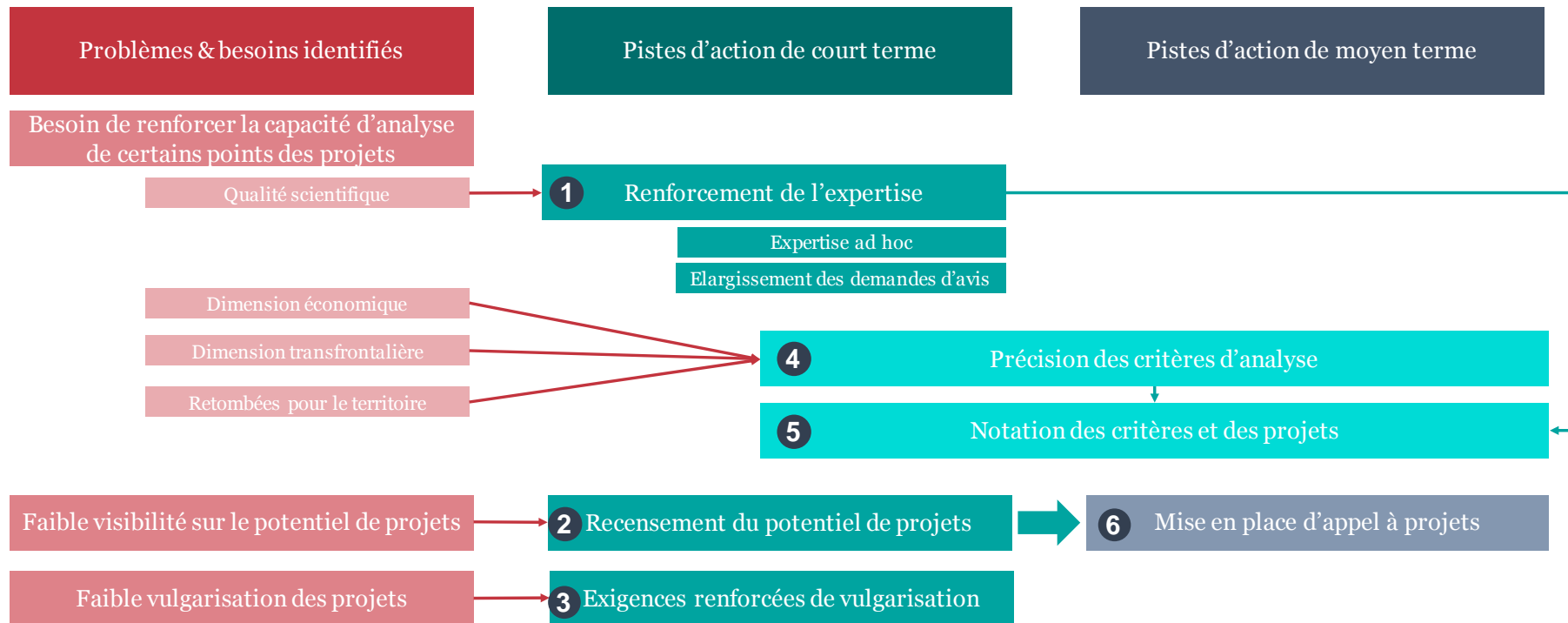
- 3 pistes d'action correspondent à des tâches que le partenariat peut lancer rapidement, à savoir le renforcement de l'expertise (pour la Suisse avant tout, basé sur une identification précise des besoins territoire par territoire et l'adoption de solutions adaptées à ces besoins), le recensement du vivier des projets potentiels et le renforcement des exigences sur la vulgarisation des projets.
- 2 pistes d'actions sont un chantier de plus long terme pour lequel le partenariat propose la constitution d'un groupe de travail animé par le SC, à savoir la précision des critères d'analyse et l'introduction d'une notation des critères et des projets.
- la piste d'action « mise en place d'un appel à projet » est dépendante des résultats du recensement du vivier des projets potentiels.

Nous présentons dans cette section les différentes pistes d'action en présentant pour chacune :

- Les objectifs ;
- Les modalités de mise en œuvre (responsable, calendrier, tâches, partenaires, etc.) ;
- Les avantages ;
- Les inconvénients.

Précisons que ces pistes d'action peuvent être adoptées ensemble ou séparément, pour une période donnée ou pour toute la fin de la programmation.

Figure 26 : Pistes d'action pour la suite de la programmation



Piste d'action n°1 : Renforcer l'expertise dans l'instruction des projets

Objectifs

- Ajouter dans l'instruction des compétences spécifiques sur les projets de RDI, tant sur la dimension scientifique que sur la dimension valorisation/perspectives de mise sur le marché

Modalités de mise en œuvre

- Plusieurs options :
 - Recours à une expertise ad hoc
 - Elargissement des structures métiers formulant un avis (pôles de compétitivité, clusters, etc.)
- Deux options différentes, qui font peser la charge du travail sur des structures extérieures.
- Des avantages et des inconvénients spécifiques
(les possibilités de recrutement d'un chargé de projets R&D au sein du SC et de renforcement des conditionnalités faites aux projets comme la labélisation par un pôle de compétitivité, la validation par les instances de la « maison mère » comme le conseil scientifique des universités ou le label *Seal of Excellence*¹³ de la Commission Européenne ont été écartées par le partenariat du fait de la complexité qu'elles engendraient, pour le PO ou pour les porteurs)

Piste d'action n°1.1 : Recours à une expertise ad hoc

Modalité de mise en œuvre

- Identification précise en amont des besoins de cette expertise (les partenaires français indiquent en effet avoir des ressources en internes grâce aux services métiers de l'Etat et des régions, quand les partenaires suisses indiquent ne pas toujours avoir la même possibilité)
- Sélection d'une structure en charge de l'instruction :
 - en Suisse, le recours à Alliance, fait jusque-là de façon expérimentale pourrait être systématisé).
 - D'autres structures spécialisées existent (cf. PO Rhin Supérieur, Alcotra, France-Espagne)
- Les règles européennes imposent la sélection d'un tel prestataire par mise en concurrence.
- Une fois le prestataire sélectionné, travail entre le SC, les collectivités intéressées et le prestataire pour l'établissement des points d'analyse, des critères d'analyse, du livrable (forme et valeur des avis rendus)

Avantages

- Expertise associée à l'instruction (sur les volets scientifiques et/ou la dimension marché)
- Satisfaction des PO qui y ont recours à ce type d'expertise externe (sauf le PO Interreg Europe 2007-2013)

¹³ <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid96566/le-label-d-excellence-dans-le-cadre-de-l-instrument-p.m.e.html>

Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la relation avec le prestataire (sélection, formation sur les attentes de l'instruction, etc.) • Cette prestation a un coût, mais elle est finalement très faible quand on la met en regard des fonds alloués aux projets (coût de la prestation : entre 800 et 1 200€ par journée de travail, à raison de 0,5 jour environ par projet : pour les 19 projets de l'axe 1 sélectionnés à ce jour, le coût d'un recours à expertise aurait été de 15000-23000€, soit entre 0,3 et 0,4% du montant des fonds FEDER alloués aux projets) • Crainte possible des porteurs de projets par rapport à la confidentialité des projets • Désengagement possible des services métiers (sauf si ce recours à expertise ne concernent que quelques territoires)
----------------------	---

Piste d'action n°1.2 : Elargissement des structures métiers formulant un avis

Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Association renforcée avec les clusters, les pôles de compétitivité et autres structures de soutien à la recherche et à l'innovation (cf. liste de structures proposée pour la piste d'action n°2) • Association proposée aux collectivités et services métiers qui le souhaitent, certaines collectivités et services métiers fonctionnant déjà de la sorte, de façon informelle sur la base de leur réseau et de leur expertise (notamment pour les services métiers français) • Association non formalisée et non contraignante, pour laisser la possibilité aux différents acteurs de recourir ou non, à ce réseau d'expertise complémentaire
----------------------------------	---

Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Expertise sectorielle et géographique très forte • La coopération transfrontalière et internationale fait par exemple partie des feuilles de route des Pôles de compétitivité
------------------	--

Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile implication de structures pour le moment assez peu présentes dans le PO (exemple des pôles de compétitivité) • Risque de conflit d'intérêt
----------------------	---

Piste d'action n°2 : Recenser le potentiel des projets

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une idée précise du vivier des projets et des montants qui seront solliciter par les projets pour anticiper au mieux la fin de la programmation (et éventuellement décider d'un remaquettage du PO) ... • ... Sans pour autant effectuer une première sélection des projets (cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) n'est pas une nouvelle étape de la procédure de sélection des projets : des projets qui ne seraient pas faits connaître au moment de cet AMI pourraient tout de même être soumis par la suite – Le PO Interreg Rhin Supérieur a choisi au contraire de faire de l'AMI qu'il instaure une première étape de la sélection des projets)
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • 2017 : lancement d'un AMI pour les projets de l'axe 1 par un courrier adressé aux acteurs de la recherche et de l'innovation du territoire (cf. liste proposée ci-dessous) les invitant à faire connaître leur idée de projet au secrétariat conjoint (ou aux partenaires territoriaux du PO)
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Identification précise du vivier • Renforcement de la capacité de pilotage et d'anticipation du PO • Transparence vis-à-vis des porteurs intéressés sur l'état de la programmation
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Un point de vigilance : risque de ne pas bien cibler les acteurs

Listes de structures de R&D du territoire (à compléter avec les partenaires territoriaux du PO)

France	Suisse
<ul style="list-style-type: none"> • SAIC (service d'activités industrielles et commerciales) des Universités • Laboratoires des groupements ayant obtenu le label FrenchTech (MedTech à Besançon et Belfort) ou le label 'Territoire Hydrogène' à Montbéliard (et Dôle) • Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) • Pôles de compétitivité • Incubateurs d'entreprise innovantes • Technopoles • SATT Grand-Est (avec des chargés d'affaire basés à Besançon) • Certaines PFT (Plateformes technologiques associant lycées technologiques, PME et laboratoires, labellisées ou non par le ministère de la recherche) • Partenaires de la grappe technologique 'Vallée de l'Energie' de Belfort • Agences régionales d'Innovation • Chambres de commerce et d'industrie • BPI France • ADEME 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux de Transfert de Technologies des Universités • Services des relations industrielles des Ecoles (Hautes écoles spécialisées et Ecoles polytechniques fédérales) • Parcs technologiques • Parcs d'innovation • Clusters • Alliance- programme de liaison industrielle entre les entreprises et les instituts de recherche de suisse occidentale • Switt - association suisse des professionnels du transfert de technologies • Platinn - plateforme pour l'innovation d'affaires de Suisse occidentale • Cantons • Banques cantonales • Au niveau fédéral : Commission pour la technologie et l'innovation (innovation basée sur la science et transfert des sciences et technologies entre les institutions de recherche publiques et les entreprises)

Piste d'action n°3 : Renforcer les exigences sur la vulgarisation des projets

- Objectifs**
- Assurer une bonne compréhension de l'ensemble des projets de R&D par des publics divers
 - la fiche pré-projet et la fiche projet demandent déjà aux porteurs de fournir un résumé du projet
 - mais les descriptifs des projets restent souvent abscons

- Modalités de mise en œuvre**
- Préciser sur les fiches la nécessité pour le porteur d'être très explicite sur certains points : contexte, objectifs, actions, etc.
 - Demander un résumé des projets destiné au grand public
 - Proposition de rédaction : *« ce résumé doit permettre au grand public, aux décideurs publics ou aux journalistes par exemple de bien comprendre les objectifs et les réalisations de votre projet, ainsi que sa spécificité transfrontalière et ses retombées pour le territoire »*
 - Accompagner les porteurs de projet en ce sens au moment du dépôt du dossier

- Avantages**
- Forcer l'effort de vulgarisation

- Inconvénients**
- Une demande supplémentaire (mais accessible) aux porteurs

Piste d'action n°4 : Préciser les critères d'analyse

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le niveau de détail sur les informations fournies par les porteurs de projets sur 3 points essentiels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dimension transfrontalière ○ Retombées pour le territoire ○ Perspectives économiques des projets • Apporter davantage de précisions et d'opérationnalité, sans trop alourdir les demandes faites aux porteurs de projet
Modalité de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la fiche de dépôt des projets sur la base des propositions formulées ci-après. <ul style="list-style-type: none"> ○ les demandes faites aux porteurs sont déjà nombreuses et fouillées (– cf. analyse des grilles & avis des porteurs et instructeurs) et il est essentiel de ne pas trop alourdir les demandes faites aux porteurs pour maintenir l'attractivité du Programme • Pour toutes les questions, ajouter la mention : « Donnez des éléments quantitatifs lorsque vous les connaissez. Sur quels éléments d'appréciation qualitatifs vous appuyez vous ? » • Accompagnement des porteurs dans la réflexion sur ces points (comme pour le travail sur la vulgarisation, compléter la fiche de dépôt des projets n'est pas forcément suffisante et il convient d'accompagner les porteurs de projets pour qu'ils décrivent mieux les sections sur lesquels le partenariat a des attentes fortes) • Travail intéressant à coupler avec la notation des critères (mettre un fort coefficient dans la note à tel ou tel critère amènera automatiquement les porteurs à fournir une explication détaillée)
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Des effets renforcés avec l'introduction de la notation des différents critères et du poids attribué à ceux-ci
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Alourdissement des exigences faites aux porteurs de projet

Précisions des critères sur la dimension « Retombées pour le territoire »

Catégories	Questions
Expertise acquise (acquisition de nouvelles connaissances, maîtrise de nouvelles techniques ou de nouveaux logiciels...) au cours de projet	<p>Comment se répartira l'expertise acquise en cours du projet entre les différentes partenaires ?</p> <p>Quelles actions seront mises en œuvre pour assurer une diffusion de l'expertise acquise à un maximum de membres du consortium ?</p> <p>En cas d'acquisition de logiciels / accès à des bases de données / machines : est-il prévu un accès élargi pour les membres du consortium à ces outils suite au projet ?</p> <p>A des partenaires hors consortium ? Sous quelle forme ?</p>
Exploitation des résultats	<p>Comment est envisagée l'exploitation des résultats du projet ? Par quels membres du consortium ?</p>

Savoirs acquis	En quoi les savoirs acquis en cours de projet vont-ils permettre aux participants de favoriser la compétitivité du territoire ? Est-il envisagé un dépôt d'un titre de PI ? Pour quelles raisons ? Avec quel accord entre les membres du consortium ?
Apport d'une réponse aux besoins du territoire	Dans quelle mesure, les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet, répondent-elles à des besoins et enjeux propres au territoire ? L'objet du projet intègre-t-il des préoccupations et enjeux propres au territoire ?

Précisions des critères sur la dimension « Perspectives économiques du projet »

Catégorie	Questions
Pertinence du projet par rapport aux stratégies des partenaires	En quoi ces projets s'inscrivent-ils dans la stratégie des entreprises partenaires ? A quels enjeux répond-il ?
	Le projet fait-il suite à des travaux effectués par un ou plusieurs membres du consortium ? Comment ?
Risques associés au projet et stratégie de mitigation	Quels sont les obstacles techniques ou les risques éventuels identifiés au développement de la solution envisagée et quels sont les moyens mis en œuvre pour les dépasser ?
Résultats envisagés et suites du projet	Quels sont les résultats attendus ? De quelle nature ?
	Comment envisagez-vous la diffusion des résultats (scientifiques et technologiques) du projet ?
	Anticipez-vous des besoins de développements supplémentaires à la suite du projet ? Sur quels aspects ?
	Dans quelle mesure envisagez-vous un prolongement du partenariat au-delà du projet ? Pour quelles raisons ?
	(Si pertinent) Quel modèle économique envisagez-vous pour la solution qui sera développée dans le cadre du projet ? La soutenabilité du modèle économique sera-t-il étudié dans le cadre du projet ? Quelle est votre appréciation du marché cible (marchés et segments de marchés visés, géographie, taille, taux de croissance) ? Quelles sont les perspectives d'industrialisation et de commercialisation du projet ?
Effets attendus/potentiels en termes de développement économique	Le projet est-il porteur de : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'emplois dans les laboratoires • Création d'emplois dans les activités connexes (système de transfert) • Création de start ups/d'emploi dans les start ups • Création d'activités nouvelles dans le tissu industriel existant/emplois • Création d'activités induites • Activités induites par le projet sur le développement économique (tourisme, transport, restauration, hôtellerie, etc.)
Effets attendus/potentiels en termes d'attractivité du territoire : effet du projet sur le rayonnement du territoire	Dans quelle mesure le projet permet-il de compléter l'offre de compétences, d'équipements, d'infrastructures déjà disponibles sur le territoire

Piste d'action n°5 : Inclure une notation des critères et des projets

Objectifs

- Renforcer la sélection des projets et ainsi la qualité des projets sélectionnés par le PO
- Objectiver les forces et les faiblesses des différents projets
- Etablir des différences (et un classement) entre les projets qui satisfont (mais à des degrés différents) les exigences du PO et des partenaires.

Modalité de mise en œuvre

- Mettre en place la notation : Les différences de vue entre les partenaires peuvent être importantes et le temps de définition de la notation long :
 - quels critères ?
 - quelle pondération, quelle note pour chaque critère ?
 - des critères et des notes éliminatoires ou non ?
 - quelles conséquences pour les notes ?
- Modifier en conséquence les formulaires du Programme

Avantages

- Intérêt de la note globale du projet : hiérarchisation des projets permettant de ne sélectionner que les meilleurs (la notation permet d'objectiver la différence entre des projets qui répondent tous aux attentes du PO, mais qui ne sont pas de qualité équivalente)
- Intérêt des notes sur les différents critères :
 - Renforcer l'accent sur les éléments prioritaires pour le partenariat (retombées, TF, dimension éco, etc.)
 - Orienter le travail de réflexion et de rédaction des porteurs
- Plus grande transparence dans la sélection des projets

Inconvénients

- Long travail de mise en place de la notation : quels critères, quelle pondération, des critères et des notes éliminatoires ou non, quelles conséquences pour les notes ?

Piste d'action n°6 : Mettre en place une procédure d'appel à projets

Objectifs

- Cibler des projets sur une problématique ou une thématique d'importance pour le PO (à définir par le partenariat)
- Concentrer les moyens du PO sur un axe, une problématique, une thématique
- Profiter un d'appel à projet ciblé pour associer une expertise spécifique pour l'instruction des projets
- Comparer les projets entre eux lors d'un comité
- Faciliter la communication : le message de communication sur un appel à projet ciblé est plus clair et donc potentiellement plus facile à recevoir pour le public

Modalité de mise en œuvre

- Exemples d'appels à projets :
 - Un objectif spécifique uniquement
 - Quelques domaines de spécialisation de l'innovation, voire un seul, parmi ceux listés dans le PO (cf. liste présentée dans la section sur le diagnostic)
 - Projets de R&D en lien avec les autres axes du PO (transport, environnement par exemple) pour renforcer la cohérence interne du Programme
- Etapes supplémentaires (par rapport instruction au fil de l'eau)
 - Définition du périmètre de l'appel à projet et du cahier des charges
 - Animation/communication spécifique auprès des acteurs pertinents pour s'assurer d'un nombre de projets satisfaisant
 - (Sélection d'une expertise ad hoc pour l'instruction)

Avantages

- Concentration des moyens du Programme
- Intégration possible d'une expertise ad hoc
- « plafonnement qualitatif » de la programmation

Inconvénients

- Nécessaire consensus, mais potentiellement difficile, pour la sélection du thème de l'appel à projet
- Modification du travail d'animation et d'instruction du SC qui devront travailler en APP et au fil de l'eau pour les autres axes

Annexe A Liste des interlocuteurs de la mission

Organismes	pays	Service / élu a contacter
Région BFC	FR	Service Interreg + Direction
CRI	CH	Mireille Gasser (coordinatrice régionale Interreg) + Laure Coussot (chargée de mission) + Bryan Baechler (collaborateur scientifique)
Cantons de Vaud	CH	Norbert Zufferey (Délégué aux affaires européennes et transfrontalières, Office des Affaires Extérieures)
Canton de Neuchâtel	CH	Alexis Gretillat (chef de projet, service de l'économie)
Canton de Genève	CH	Enrico Bolzani (Attaché aux questions régionales et transfrontalières, Service des affaires extérieures et fédérales)
Canton de Fribourg	CH	Véronique Gruber (Cheffe de projet Politique régionale, Direction de l'économie et de l'emploi)
Conseil départemental du Doubs	FR	Christophe Bellucci
Conseil départemental du Jura	FR	Alexa Lopez
Conseil départemental de l'Ain	FR	Christine Funazzi
SGAR BFC + services état (DIRECCTE, DRRT, ...)	FR	Thierry Brunet et Claude Detrez
SGAR ARA + services état (DIRECCTE, DRRT,...)	FR	Anne Guillabert
Directions métiers BFC	FR	Hervé Hiland
Directions métiers ARA	FR	Céline Vallet
AG Rhin Supérieur	autres	Mischa Schmelter/ Suivi du système des indicateurs et de la programmation stratégique
AG Alcotra	autres	Christian Biral référent évaluation fonds européens
AG Interreg Europe	autres	Nicolas Singer
AG Grande Région	autres	Eleonore Rauber
ARC Syndicat Mixte	FR	Monsieur Lionel Pelud, Chef de projet
CRFG / Conseil du Léman	CH	Madame Karelle Hézard, directrice Europe CD74 qui préside actuellement le CdL
CCIR ARA	FR	Michel Beyet, chef de projet Europe
Boutique de gestion de l'Ain	FR	Granjanny Anne-lise
BPI France BFC	FR	Pierre-Alain Truan (délégué innovation)
Creapole	CH	Frederic Baetscher, Responsable du pôle innovation et technologie, CREAPOLE
Platinn / INNOVAUD	CH	Jean-Michel Stauffer, responsable de l'antenne vaudoise de Platinn, directeur d'Innovaud
Alliance	CH	Roland Luthier, directeur d'Alliance
CDEP-SO	CH	Margaret Collaud, coordinatrice de la CDEP-SO
Université Savoie Mont-Blanc	FR	Pierre Bouland
Université Grenoble Alpes	FR	Tasia-Pauger Marie Jose / Philippe Elbaz-Vincent

arcjurassien.ch	CH	Alexandre Gabus (chef de projet CH Innovare)
arcjurassien.ch	CH	Maxime Merteil (chargé de mission CH pour le projet Communauté du savoir2)
HEG-GE	CH	Hélène Madinier (chef de file du projet WEBSO+)
Université de Franche-Comté	FR	Wilfrid Boireau
Pôle EPFL Energypolis - Sion	CH	Jan Van Herle (partenaire académique du projet ORCEPAC en Valais)
CHIRMAT Sarl	CH	Christian Bonjour (partenaire industriel du projet CLOTHILDE en Valais)
Alemnis GMB	CH	Jean-Marc Breguet (chef de file CH du projet CITHADEL dans le canton de Berne)

Annexe B Analyse de la jurisprudence de 2016 : des actions déjà mises en place par le Programme pour pallier à la rapidité de la programmation

Afin de réguler la forte dynamique de programmation de l'axe 1 au vu des objectifs qui étaient fixés deux mesures ont été prises par le Comité de suivi de juin 2016 :

- La limitation des dépenses hors zones
- Le renforcement des attentes sur les retombées des projets.

Un troisième point de jurisprudence portant sur les liens directs (financiers, juridiques, etc.) entre entreprises français et suisses a également été adopté mais n'entre pas dans le champ de notre analyse.

B.1 La limitation des dépenses hors zones

B.1.1 Principe posé par la jurisprudence

La jurisprudence du Comité de Suivi de Juin 2016 pose les éléments suivants :

- Le règlement (UE) 1299/2013 du 17 décembre 2013 (article 20) accepte que tout ou partie d'un projet soit réalisé hors zone si la zone couverte par la programmation bénéficie des retours du projet ;
- Le contexte qui a justifié l'adoption de cette jurisprudence est celui de projets qui ont présenté des dépenses hors zone parfois importantes.
- La jurisprudence met un cadre à ces dépenses hors zones : « elles sont éligibles si elles sont nécessaires aux projets et apportent des retombées sur la zone ». Elle fixe 4 cas de figure :
- Règle générale : les actions/projets doivent se situer dans la zone de coopération ;
- En dessous de 30% (des dépenses totales côté français pour les actions mises en œuvre hors zone), il faut démontrer que les actions hors zone sont nécessaires au projet et que le projet a des répercussions sur le territoire
- En cas de dépenses pour des actions hors zone entre 30 et 75%, le projet n'est éligible que s'il est établi de manière claire que les répercussions du projet portent essentiellement sur la zone et qu'elles sont démontrées (octroi de brevet, accord de consortium, etc. ?)
- Aucun dossier avec plus de 75% des dépenses hors zone ne peut être retenu

B.1.2 Analyse des effets potentiels de cette jurisprudence

La mesure sur le soutien à des organisations hors zone de coopération aurait concerné 8 des 19 projets sélectionnés à ce jour, avec la distinction suivante :

- pour 3 projets (CloThilde, Nanofimt, Serious Games for Health at Work), les dépenses FEDER pour les partenaires hors zone représentent moins de 30 % du total FEDER dédiés au projet :
 - CloThilde : pour ce projet, l'entreprise One Ortho (hors zone) est responsable du dépôt de brevet et du marquage CE – ce qui assure la protection de l'invention et son exploitation par des entreprises implantées sur la zone de coopération ;
 - Nanofimt : les partenaires hors zone de coopération apportent une expertise particulière (micro-nanotechnologies, en bio-ingénierie des interfaces et en biologie moléculaires pour l'Ecole Centrale, protocoles pour la future commercialisation pour Tibio) qui doit favoriser le développement de la solution et son exploitation dans la zone ;
 - Serious Games for Health at Work : le partenaire hors zone apporte son expertise dans l'analyse des besoins, étape essentielle du projet.

A priori, ces trois projets auraient pu être financés aujourd’hui, en appliquant la jurisprudence sans difficulté particulière, car ils fournissent des justifications suffisantes. Il n’y aurait donc pas d’impact financier sur l’enveloppe du Programme.

- pour 5 projets, les dépenses FEDER pour les partenaires hors zone représentent entre 30 et 40 % du total FEDER dédiés au projet :
 - April : l’apport du partenaire hors zone est centré sur les questions de PI, ce qui doit permettre de sécuriser l’utilisation de l’invention par les partenaires principaux du projet, situés dans la zone de coopération ;
 - G3 : le partenaire hors zone est présenté comme une référence dans la production et l’utilisation de données – essentiel pour le projet ;
 - Medical I-Marging : la société IMACTIS (hors zone) apporte une expertise très pointue dans le domaine de la médecine assistée par ordinateur, de la segmentation / recalage d’images et de la modélisation des tumeurs ;
 - PLE : la Chambre d’agriculture de Haute-Saône (hors zone) dispose d’une expertise importante sur l’accompagnement des agriculteurs – en complément de ce que peut apporter la CA du Jura ;
 - PME Asie : les trois partenaires hors zone apportent chacun une expertise précise (accompagnement des entreprises à l’international, projets de recherche sur les entreprises) qui doit favoriser le succès du projet dans son ensemble – projet qui cible prioritairement les entreprises de la zone de coopération.

Si la participation des partenaires hors zones semble globalement bien justifiée, la valeur ajoutée des partenaires hors zone aurait pu être davantage développée pour le projet PLE.

B.2 Le renforcement des attentes sur les retombées des projets

B.2.1 Principe posé par la jurisprudence

Le compte-rendu du comité de suivi de juin 2016 rappelle comme contexte de l’adoption de cette jurisprudence que « *plusieurs projets ne présentent pas de garantie de suites au-delà de la période de réalisation* ».

Le comité propose donc qu’ « *au titre du critère de sélection sur la pérennité des projets, il convient de démontrer que les projets ont des retombées potentielles à leur issue, sur le territoire des deux cotés de la frontière (vigilance particulière pour l’axe 1)* » et précise que :

- « ce point doit être précisé dans l’argumentaire que doit apporter le porteur de projets » ;
- « en cas de doute, il sera proposé de débattre sur ce point en pré-comité et/ou en comité de programmation ».

« *La fiche pré-projet et le formulaire de dépôt sont amendées pour que le porteur puisse mieux expliciter les retombées attendues du projet* ».

B.2.2 Déclinaison opérationnelle de cette jurisprudence

La fiche pré-projet a effectivement été modifiée, ajoutant parmi les points à présenter les retombées sur le territoire :

« IV. RETOMBÉES SUR LE TERRITOIRE

Détailler quelles sont les répercussions/retombées du projet sur le territoire de part et d’autre de la frontière pendant le projet, et/ou après le projet. Préciser quel est l’impact réel du projet sur la zone de coopération.

Ex : Qui bénéficie des résultats du projet ? Qui conserve le brevet, les équipements, les données ?... »

B.2.3 *Analyse des effets potentiels de cette jurisprudence*

Cette deuxième mesure concerne l'ensemble des projets : il s'agit de s'assurer que les partenaires ont bien anticipé les suites du projet, en travaillant sur les moyens d'assurer l'impact du projet à la fin du soutien par les financements publics.

Toutefois, l'analyse rétrospective des projets déjà sélectionnés est complexe à réaliser, pour plusieurs raisons :

- une justification extensive des impacts n'était pas demandée dans les documents avant 2016 et il est difficile d'attendre d'un porteur de projet qu'il réponde à des attentes qui ne sont pas formulées ;
- il faudrait pouvoir s'appuyer sur des experts très pointus du domaine concerné pour pouvoir juger de la pertinence et de la crédibilité des effets et impacts à attendre.

Les dossiers de la très grande majorité des projets fournissent quelques éléments sur les suites envisagées pour le projet. Ces suites dépendent fortement de l'état d'avancement du projet et de l'objectif affiché (faire avancer la recherche, produire un pilote industriel, aboutir à un produit rapidement commercialisable...). Cependant, étant donné les indicateurs associés aux projets financés dans le cadre de cet axe 1, plusieurs éléments sont des indications que les suites du projet ont bien été pensées et appréhendées :

- projet pensé comme une réponse à un besoin précis exprimé par les parties prenantes (ex. Ignition) ;
- anticipation d'un projet suivant, dans le cadre d'un programme qui vise un niveau de TRL¹⁴ plus élevé (ex. CITHaDel ou Medical I-Marging) ;
- anticipation d'une commercialisation d'un produit ou service précis (sous réserve de succès du projet) à la suite du projet (ex. APRIL) ;

Pour ce dernier point, une attention particulière doit être portée au rôle précis donné à chacun des membres du consortium, ainsi qu'aux éventuels arrangements nécessaires concernant la propriété intellectuelle.

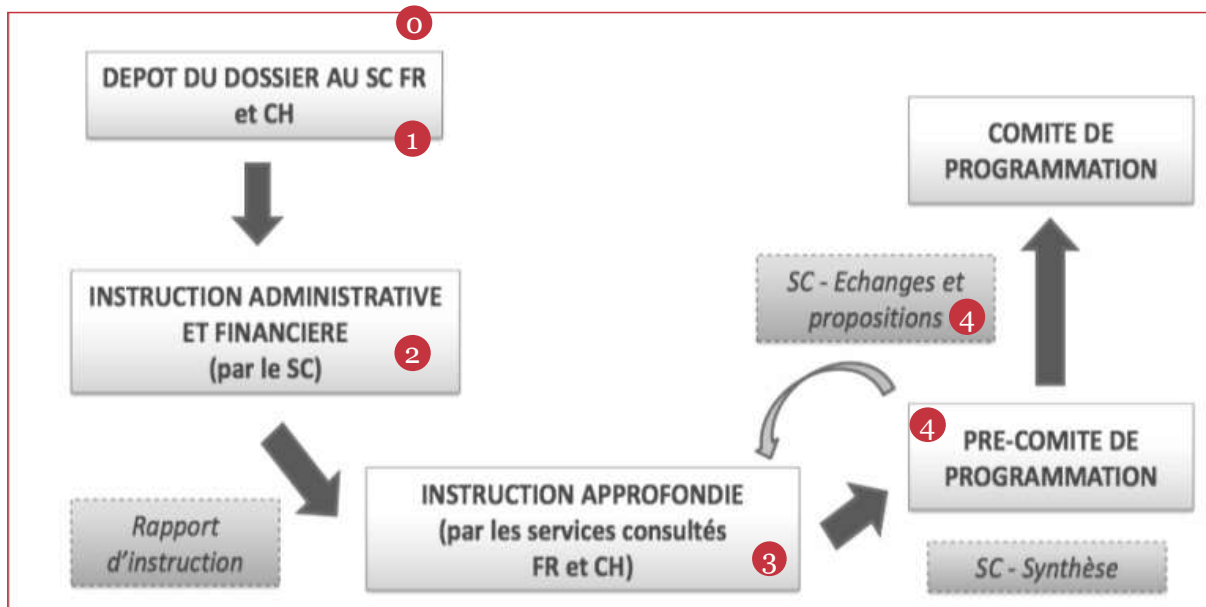
¹⁴ Technology Readiness Level

Annexe C Processus d’instruction du Programme Interreg 2014-2020

La programmation Interreg 2014-2020 repose sur une stratégie de **dépôt de dossiers au fil de l’eau**.

Pour chacun des axes d’intervention, le processus de dépôt et d’instruction des dossiers est le même : il est présenté dans la figure ci-dessous.

Figure 27 : Processus d’instruction des projets



Source : Site Internet du Programme

C.1 Dépôt de la fiche pré-projet au Secrétariat Conjoint FR / CH du programme.

Le Secrétariat Conjoint (SC) du programme en France et en Suisse assure les missions d’accueil, de conseil et d’accompagnement aux porteurs de projets, ainsi que d’instruction et de suivi des dossiers¹⁵.

Le SC vérifie l’éligibilité du projet au regard de critères portant sur :

- La description du projet, les actions principales et les dates clés du projet ;
- Le partenariat et la réalité de la dimension coopération au regard des 4 critères définis par le règlement CTE :
 - Définition commune du projet entre partenaires. La fiche pré-projet doit contenir une description des actions principales et dates clés du partenariat, le budget et plan de financement ainsi qu’une explication de la plus-value transfrontalière en adéquation avec la stratégie du programme ;
 - Participation commune à la réalisation du projet ;
 - Mise à disposition partagée de moyens humains ;
 - Financements conjoints avec 20% d’autofinancement minimum par projet (et non par partenaire) et un cofinancement minimum de 20 000 € de FEDER

¹⁵ http://www.clients-cms.com/CMS/documents/2981/2014_2020/documents_cles/3_documents_generaux_programme/depliant_presentation_2016_web.pdf

- Le budget et plan de financement
- L'adéquation avec la stratégie du Programme, à savoir :
 - Répondre aux objectifs de la politique régionale européenne et à ceux de l'axe d'intervention du programme dans lequel il vient s'insérer
 - Apporter des résultats tangibles sur le territoire du programme
 - Répondre aux principes de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour bénéficier d'un financement fédéral côté suisse le cas échéant
- La plus-value transfrontalière
- Le SC rédige un rapport d'instruction.

C.2 Dépôt du dossier de projet complet

Si le projet est éligible, le porteur peut déposer un dossier auprès du SC en complétant le formulaire de candidature dans l'application SYNERGIE-CTE.

Une fois déposé, le dossier est examiné par les instances du programme : le projet fait alors l'objet d'une instruction administrative, financière et technique complète par le Secrétariat Conjoint et des services experts (services experts spécifiques aux différents axes du Programme).

Sur la base des différents avis formulés, le SC rédige alors un rapport de synthèse. Le projet fait alors l'objet d'un passage en pré-comité de programmation franco-suisse (pré-sélection), puis en comité de programmation.

Le délai moyen d'instruction d'un dossier est de 5 à 6 mois.

Encadré 4 : Le Comité de suivi en mode programmation du Programme

Le comité de programmation est une émanation du comité de suivi. Il est l'instance unique de programmation des projets. Des représentants élus des membres de droit du comité de suivi peuvent participer au comité de programmation.

Placé sous la co-présidence de la Région Bourgogne Franche-Comté et de la CRI suisse, il comprend les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme.

Les services techniques des partenaires consultés dans l'instruction des projets, sont associés au comité de programmation en tant que de besoin et en fonction de l'ordre du jour des réunions.

Des représentants des territoires extérieurs à la zone de coopération, au titre de la flexibilité de 20% du FEDER pourront également être associés au comité de programmation en fonction de l'ordre du jour de ses réunions.

Le comité de programmation se réunit en tant que de besoin, en règle générale trois à quatre fois par an, sur convocation des co-présidents. Il se tient alternativement en France et en Suisse, dans l'arc jurassien et le bassin lémanique.

Le comité de programmation vérifie l'éligibilité et la conformité des projets déposés sur la base du document de mise en œuvre du programme, approuvé par le comité de suivi, et des avis rendus par les pré-comités de programmation. Il propose à l'autorité de gestion et à la coordination régionale Interreg suisse le FEDER et les fonds fédéraux et vérifie l'engagement des contreparties. Il motive ses décisions de rejet ou d'ajournement. Il tient sa jurisprudence.

Source : site Internet du Programme

Annexe D Programmation du PO Interreg France Suisse 2014-2020 au 31 décembre 2016 (FEDER)

	Nombre de projets	Maquette initiale (en €)	FEDER programmé (en €)	Montant FEDER programmé / montant FEDER maquette initiale
OS 1 : Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation	5	3 000 000,00	1 454 995,97	48%
OS 2 : Développer les innovations dans les domaines d'excellence du territoire	14	10 000 000,00	4 670 889,04	47%
Sous-total Axe 1 : Rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants	19	13 000 000,00	6 125 885,01	47%
OS 3 : Exploiter plus efficacement les opportunités touristiques et culturelles liées au patrimoine	5	7 500 000,00	1 783 090,07	24%
OS 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes fragilisés de l'espace transfrontalier	4	6 000 000,00	2 132 188,69	35,54%
OS 5 : Structurer les démarches intégrées d'aménagement du territoire favorisant l'économie d'espace et la qualité de l'air	4	3 500 000,00	1 581 294,78	45%
Sous-total Axe 2 : Protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel	13	17 000 000,00	5 496 573,54	32%
OS 6 : Augmenter l'utilisation des moyens de transports durables pour les déplacements transfrontaliers	3	12 000 000,00	1 484 313,97	12,37%
OS 7 : Augmenter l'efficacité du transport ferroviaire transfrontalier	1	12 946 570,00	191 849,00	1,48%
Sous-total Axe 3 : Encourager le transport durable	4	24 946 570,00	1 676 162,97	7%
OS 8 : Soutenir le développement de services de proximité pour favoriser l'activité économique	8	3 990 505,00	2 697 584,16	68%
OS 9 : Mettre en œuvre des actions communes pour renforcer l'accès aux marchés de l'emploi	3	3 000 000,00	1 289 732,57	43%
Sous-total Axe 4 : Favoriser l'emploi et accompagner la mobilité de la main-d'œuvre	11	6 990 505,00	3 987 316,73	57%
Sous-total Axe 5 : Assistance technique	2	3 953 430,00	971 751,51	25%
TOTAL	49	65 890 505,00	18 257 689,76	27,71%

Annexe E Liste des projets de l'axe 1 soutenus au 25/10/2016

Projets	Cout total éligible	Objectif
<i>OS 1 : Augmenter et structurer les collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation</i>		
Innovarc II CCIR – arcjurassien.ch	1 858 564€	<i>Dynamiser l'innovation dans l'Arc jurassien par la mise en réseau des entreprises innovantes</i>
Ignition : Université de Franche-Comté, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	363 411€	<i>Développer le partenariat franco-suisse dans le champ de l'innovation en ingénierie en ouvrant la collaboration aux entreprises de l'Arc jurassien et en favorisant le transfert de technologie vers l'industrie</i>
Communauté du savoir III – université de Franche-Comté, archjurassien.ch	1 688 051 €	<i>Renforcer, valoriser et stimuler les collaborations franco-suisse dans l'Arc jurassien dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et du transfert</i>
PME – Asie – Exportease, Haute Ecole de gestion de Fribourg	730 831 €	<i>Identifier, promouvoir et mutualiser à l'échelle transfrontalière les pratiques publiques-privées les plus innovantes pour pénétrer les marchés asiatiques</i>
Géofab du Grand-Genève (G3)/ Assemblée régionale de coopération du genevois français, Université de Genève	825 283 €	<i>Développer l'utilisation de géo-données transfrontalières par des entreprises, des créateurs, des porteurs de projet ou des organisations publiques et privées, notamment par la mise en place de 4 « appels » ou « mise au concours » de projets innovants utilisant, mettant en valeur, et/ou nécessitant, des données géographiques</i>
OS 2 : Développer des innovations dans les domaines d'excellence du territoire		
CLOTHILDE : université savoie Mont Blanc Haute Ecole du Paysage, de l'Ingénierie et d'Architecture de Genève	1 394 185 €	<i>Proposer une nouvelle solution au traitement des fractures de l'épaule</i>
NANOFIMT/ Université Savoie Mont Blanc – Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne	1 244 042 €	<i>Applications biomédicales pour l'imagerie ultra-sensible notamment utilisée dans le traitement du cancer</i>
EASY PHI / Université Savoie Mont Blanc ID Quantique	1 212 935 €	<i>Proposer une plate-forme ouverte, modulaire et générique pour faciliter l'utilisation des équipements d'instrumentation scientifique</i>

ORCEPAC/ UTBM FIAXELL	491 240 €	<i>Amélioration de deux techniques de dépôt de couche minces utilisées pour la fabrication de piles à combustible.</i>
CITHaDel/ Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques	1 357 901€	<i>Développer une technologie hybride de fabrication de cellules de mesure de microforce par assemblage robotisé d'éléments micromécaniques</i>
Production laitière efficiente –PLE / Chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, Fondation rurale inter jurassienne	1 033 211	<i>Promouvoir une production laitière efficiente dans le Massif Jurassien Franco-Suisse basée sur des systèmes durables de production qui valorisent très bien les fourrages à travers une démarche de conseil pluridisciplinaire, du perfectionnement et des échanges d'expériences transfrontaliers.</i>
Serious Game – TMS / Université de Technologie de Belfort Montbéliard, Haute Ecole Arc de Neuchatel	839 718	<i>Développer des moyens technologiques pour aider à prévenir de façon durable les troubles musculo-squelettiques (TMS), première maladie professionnelle connue dans l'union européenne. Ce projet permettra notamment l'étude et la réalisation d'un prototype de plateforme interactive, de nature Serious Game.</i>
WebSO+/Université de Franche Comté, Haute Ecole de Gestion	600 222 e	<i>Développer de deux grands types de fonctionnalités-clés d'une plateforme de veille existante, Webso/Inelio : traitement automatique des informations utiles issues de la veille (classification automatique, cartographie, et résumés automatiques) et suivi de e-reputation. Ces fonctionnalités seront adaptées en priorité aux compétences technologiques représentatives de la région transfrontalière.</i>
Bloode/ Université de Franche Comté, Université de Genève	445 373	<i>Développer et valider un prototype permettant l'évaluation globale du fonctionnement des plaquettes et les troubles de l'hémostase (phénomènes contribuant à l'arrêt des saignements), notamment l'hémostase primaire (phase initiale où les plaquettes sanguines jouent un rôle primordial).</i>
Saturn/ Socrate industrie, Haute Ecole Arc Ingénierie	823 408	<i>Développer un nouveau type de réacteur plasma appliqué à la croissance du diamant polycristallin. La principale innovation de ce projet est de créer un plasma micro-onde toroïdal permettant ainsi de traiter des pièces ayant une forme d'anneaux de grand diamètre. Les marchés cibles de cette technologie de dépôt sont par exemple, l'industrie des semi-conducteurs (anneau de centrage des équipements de gravure) et l'industrie chimique ou pétrochimique (joints rotatifs pour les pompes).</i>
MEDICAL I-Marging / Centre hospitalier Annecy Genevois, Centre Hospitalier universitaire Vaudois	794 492 €	<i>Améliorer la prise en charge de patients présentant des tumeurs hépatiques en proposant aux radiologues interventionnels une solution complète (sous la forme d'un nouveau logiciel) permettant de réaliser des ablations de tumeurs du foie sous scanner de manière optimale, de façon à réduire les risques de récurrence sans augmenter les taux de complications.</i>
RESponSE/ Université de Franche Comté- Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	1 156 129 €	<i>Répondre aux enjeux de santé et de sécurité des services d'intervention incendie avec la conception et la fabrication de plusieurs systèmes (mesure de l'état des zones construites, mise en réseau de capteurs passifs dans les bâtiments et capteurs corporels portés par les pompiers, géolocalisation des pompiers, aide à la prise de décisions pour les services d'intervention).</i>

APRIL/ Biopark d'Archamps- Université de Genève	685 424 €	<i>Générer un nouveau médicament, un anticorps thérapeutique, antagoniste de la molécule APRIL, ciblant le microenvironnement tumoral dans les cancers des ganglions lymphatiques. Le dépôt d'un brevet protégeant la valeur thérapeutique de la molécule APRIL est également prévu.</i>
SAIAD/ Université de Franche-Comté – Ecole polytechnique fédérale de Lausanne	1 281 939 €	<i>Créer et expérimenter une méthode de segmentation complètement automatique basée sur des outils de l'Intelligence Artificielle Distribuée. L'objectif est de proposer un outil permettant aux médecins de définir avec la plus grande précision possible les contours d'une tumeur rénale chez l'enfant. L'outil informatique permettra ainsi de mieux évaluer les risques/possibilités de gestes chirurgicaux et définir avec plus de confiance le traitement adapté.</i>

Source : <http://www.Interreg-francesuisse.org/les-realizations/projets-2014-2020/154337-7989,projets-2014-2020.html>

Annexe F Observations formulées par les partenaires sur le rapport

Anne Guillabert Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Je maintiens toutes les remarques que nous avons faites conjointement avec les destinataires de ce mail, et toutes celles de l'atelier préalable au comité de suivi, et toutes celles encore du comité de suivi dont les propos ne me semblent pas repris comme ils devraient l'être, notamment pour la DG Regio.

- pas d'accord sur le jugement porté sur les conséquences négatives d'une programmation dynamique entraînant un arrêt de programmation antérieur aux autres axes.
- la surconsommation de l'axe 1 n'en étant pas une, il faut s'inquiéter du faible niveau de consommation des autres axes
- veiller à ne pas être dans une sélectivité exagérée, au risque de perdre des porteurs de projet, alors même que la consommation est normale, sans excès
- élargir le vivier des partenaires en s'appuyant sur des porteurs de projet aguerris et chercher des porteurs de projet nouveaux : deux actions et non pas l'une à la place de l'autre
- pas d'accord *a priori* sur une méthode de notation sans évaluation *ex ante* de ce qu'elle impliquera : s'accorder sur les critères et leur pondération comme sur les notes mises ensuite est contreproductif à mon sens, pour tous, et en tout cas trop tardif pour cette période de programmation. On verra pour Interreg VI éventuellement.

Karelle Hezard, Département de Haute Savoie

Le Département de la Haute-Savoie souscrit à ces remarques et rappelle que Mme Gailly de la commission a indiqué en CDS que le rythme de programmation de cet axe n'était pas problématique (*moyenne des Interreg 35% sachant que certains sont à 80% et que si on épuise l'enveloppe de l'axe 1 en 2019 « ce n'est pas grave »*). Le scoring, s'il est étudié pour bénéficier d'une sélection plus exigeante, ne devrait, à notre sens, pas être appliqué sur période de programmation actuelle (iniquité de traitement entre porteurs).

Céline Vallet, Région Auvergne-Rhône Alpes

Je partage en tout point l'analyse présentée par le SGAR Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de Haute-Savoie.

Christine Funazzi, Département de l'Ain

Je confirme également que je partage le point de vue de mes collègues de Haute Savoie, du SGAR et de la région Auvergne Rhône Alpes. J'ajoute que j'ai le sentiment que l'évaluation de l'axe 1 est restée sur l'objectif de départ c'est à dire démontrer la surconsommation.

L'analyse de la situation et la comparaison avec les autres programmes Interreg auraient dû permettre un changement d'orientation. Malheureusement ce n'est pas le cas.

Réponses des consultants :

- Le rapport ne porte pas de jugement sur les conséquences négatives d'une programmation dynamique entraînant un arrêt de la programmation mais constate uniquement, sur la base d'une projection financière que l'axe 1 devrait être épuisé plus rapidement que les autres axes ;
- Le rapport ne parle plus de surconsommation (le rapport d'étape le faisait, mais cette appréciation n'apparaît plus dans le rapport final) ;
- Le rapport rappelle en marge des recommandations « la nécessité d'assurer ce travail qualitatif dans l'instruction des projets sans alourdir le travail pour le SC ou les services associés, et surtout pour les porteurs de projet. Il est essentiel que le Programme reste attractif pour les porteurs de projets potentiels ; il est donc essentiel de garantir un équilibre entre les informations demandées et les montants alloués ».

technopolis |group| France
88 rue La Fayette
75009 Paris
France
T +33 1 49 49 09 20
F +33 1 49 49 09 29
E info.fr@technopolis-group.com
www.technopolis-group.com